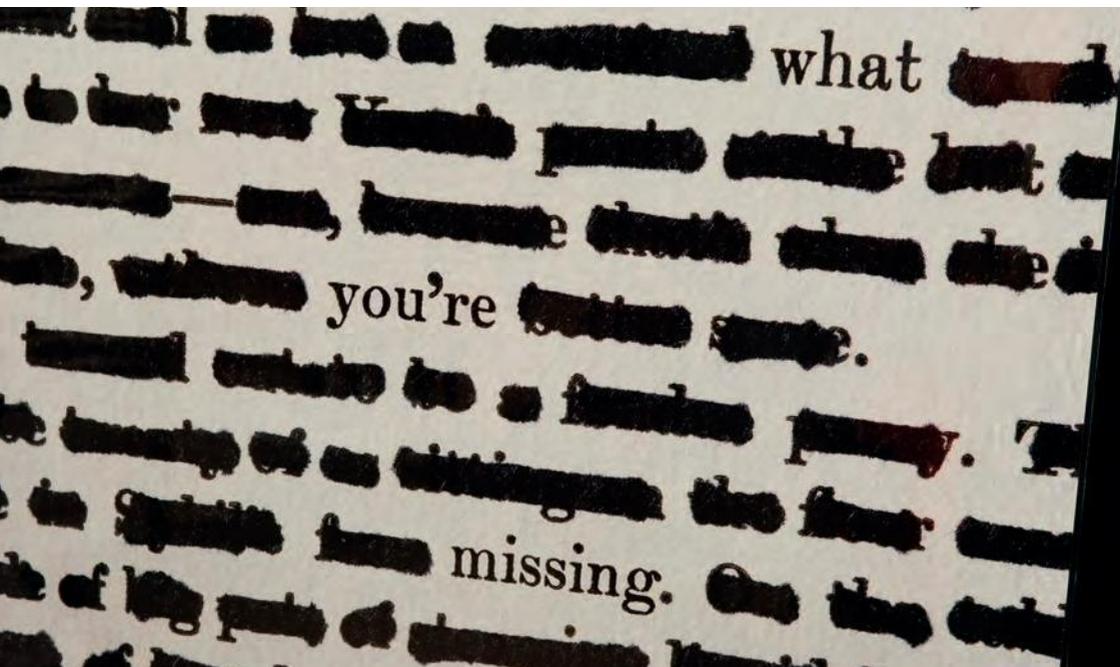


TOUCHEZ PAS À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE! LES ATTAQUES CONTRE LES MÉDIAS EN EUROPE NE DOIVENT PAS DEVENIR LA RÈGLE



Rapport annuel
des organisations partenaires
de la Plateforme du Conseil de l'Europe
pour renforcer la protection du journalisme
et la sécurité des journalistes

2020

TOUCHEZ PAS À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE! LES ATTAQUES CONTRE LES MÉDIAS EN EUROPE NE DOIVENT PAS DEVENIR LA RÈGLE

Rapport annuel 2020
des organisations partenaires
de la Plateforme du Conseil de l'Europe pour
renforcer la protection du journalisme
et la sécurité des journalistes

Édition anglaise :

*Hands off press freedom:
Attacks on media in Europe must
not become a new normal.*

*Les vues exprimées dans cet ouvrage
sont de la responsabilité des auteurs
et ne reflètent pas nécessairement la
ligne officielle du Conseil de l'Europe.*

Toute demande de reproduction ou
de traduction de tout ou d'une partie
de ce document doit être adressée à la
Direction de la communication
(F-67075 Strasbourg ou
publishing@coe.int). Toute autre
correspondance relative à ce document
doit être adressée au Secrétariat de
la Plateforme pour la protection du
journalisme (mediafreedom@coe.int).

Couverture et mise en page :
Service de la production des
documents et des publications
(SPDP), Conseil de l'Europe.

Cette publication n'a pas
fait l'objet d'une relecture
typographique et grammaticale
de l'Unité éditoriale du SPDP.

Photo de couverture :
La censure littéraire
© B Christopher /
Alamy Banque d'Images.

© Plateforme pour la protection
du journalisme et la sécurité des
journalistes / Conseil de l'Europe,
avril 2020.

Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe.



Illustrations:

Cartooning for Peace

*Fondé en 2006 à l'initiative
de Kofi Annan, prix Nobel de
la paix et ancien Secrétaire
Général des Nations Unies, et
du dessinateur de presse Plantu,
Cartooning for Peace est un réseau
international de dessinateurs
engagés pour la promotion de la
liberté d'expression, les droits de
l'homme et le respect mutuel entre
personnes de cultures et croyances
différentes, qui utilisent le langage
universel des dessins de presse.*

Contents

INTRODUCTION	5
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFENSIVE CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DANS L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE	9
SUJETS SÉLECTIONNÉS	19
Censure dans un contexte de « fausses informations » et de lutte contre le terrorisme, et la responsabilité du gouvernement	19
Couverture médiatique des manifestations et mouvements de protestation	22
SLAPP : des actions en justice abusives à des fins d'intimidation	24
Impunité pour les meurtres de journalistes et autres attaques graves	26
Harcèlement en ligne	31
Médias de service public	33
PAYS ET RÉGIONS À SUIVRE	37
Albanie	37
Azerbaïdjan	39
Bulgarie	41
France : violence à l'encontre de journalistes couvrant les manifestations	43
Hongrie et Pologne	45
Malte	48
Fédération de Russie	51
Serbie	52
Turquie	54
Ukraine	57
<i>Crimée et est de l'Ukraine</i>	58
VENTILATION STATISTIQUE	61

Organisations partenaires de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes



FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES JOURNALISTES
<http://europeanjournalists.org>



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES
<http://www.ifj.org>



ASSOCIATION DES JOURNALISTES EUROPÉENS
<http://www.aej.org>



ARTICLE 19
<http://www.article19.org>



REPORTERS SANS FRONTIÈRES
<https://rsf.org>



COMITÉ POUR LA PROTECTION DES JOURNALISTES
<https://cpj.org>



INDEX ON CENSORSHIP
<https://www.indexoncensorship.org>



INTERNATIONAL PRESS INSTITUTE
<http://www.freemedia.at>



INTERNATIONAL NEWS SAFETY INSTITUTE
<http://newssafety.org>



THE RORY PECK TRUST
<https://rorypecktrust.org>



UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TÉLÉVISION
<https://www.ebu.ch>



PEN INTERNATIONAL
<http://www.pen-international.org>



EUROPEAN CENTRE FOR PRESS & MEDIA FREEDOM
www.ecpmf.eu



FREE PRESS UNLIMITED
www.freepressunlimited.org

Introduction



Plantu (France) / Cartooning for Peace

En 2019, l'Europe s'est révélée être un champ de bataille intense et souvent dangereux pour la liberté de la presse et la liberté d'expression. La Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (la Plateforme) a enregistré 142 menaces graves pesant sur la liberté des médias, dont 33 agressions physiques de journalistes, 17 nouveaux cas de détention et d'emprisonnement, 43 cas de harcèlement et d'intimidation et deux nouveaux cas d'impunité pour meurtre. Combinées, ces alertes témoignent d'une tendance accrue au recours à l'intimidation pour réduire les journalistes au silence, une situation qui appelle des actions urgentes de la part des États membres pour protéger le rôle fondamental d'une presse libre dans les sociétés démocratiques.

■ Au cours de l'année, deux journalistes ont été tués dans des États membres du Conseil de l'Europe : Lyra McKee a été abattue alors qu'elle couvrait une émeute en Irlande du Nord (Royaume-Uni) et Vadym Komarov est mort des suites de blessures graves infligées lors d'une agression en Ukraine. D'autres alertes montrent que, dans au moins 22 cas d'assassinats de journalistes commis dans huit pays, les auteurs bénéficient d'une certaine impunité, ce qui remet en question l'engagement collectif de l'Europe en faveur de l'État de droit. Au moment de la publication du présent rapport, les responsables des meurtres de Daphne Caruana Galizia en 2017 (Malte) et de Ján Kuciak et sa fiancée Martina Kušnírová en 2018 (Slovaquie) n'ont toujours pas été traduits en justice.

■ Après de longs mois d'attente, les autorités slovaques ont pris des mesures substantielles pour rendre justice à Ján Kuciak et Martina Kušnírová : en octobre, les procureurs ont inculpé le commanditaire présumé de leur assassinat, ainsi que quatre complices présumés.

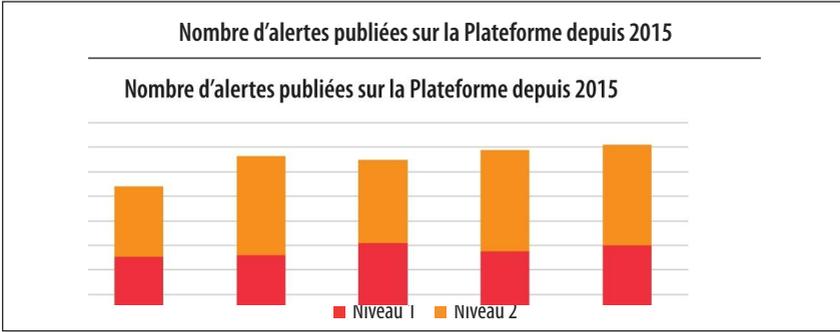
Fin 2019, 105 journalistes au moins se trouvaient derrière les barreaux en Turquie, en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie et sur le territoire ukrainien de Crimée sous contrôle russe.

■ Malgré la libération de 27 journalistes en Turquie, quatre en Azerbaïdjan et trois en Ukraine, la situation de l'Europe en matière d'emprisonnement de journalistes demeurait abyssal.

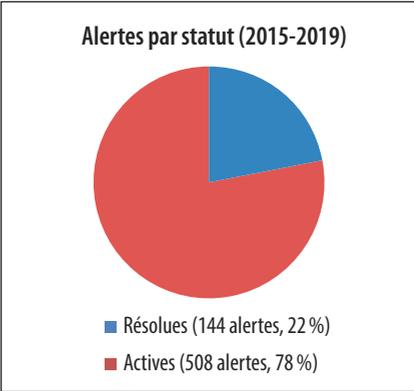
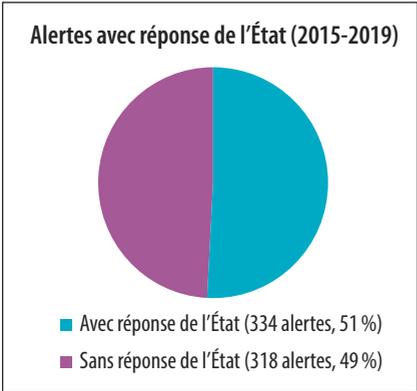
■ Fin 2019, 105 journalistes au moins se trouvaient derrière les barreaux en Turquie, en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie et sur le territoire ukrainien de Crimée sous contrôle russe.

■ Le contrôle politique de l'information est de plus en plus strict et poussé, s'exerçant au moyen de l'appropriation étatique ou oligarchique des médias, de la surveillance intrusive et de cyber-attaques ciblées, de la fermeture de médias et de portails en ligne critiques, ou du harcèlement judiciaire et administratif de journalistes et autres acteurs des médias.

■ En constante évolution, la base de données de la Plateforme contient désormais des données vérifiées couvrant cinq années. Elle montre non seulement que les organes de presse et les journalistes subissent de plus en plus de menaces d'atteinte à leur intégrité physique mais aussi que souvent, les victimes d'attaques ou d'abus de la part d'agents publics, des forces de l'ordre ou de manifestants n'obtiennent pas justice. Les chiffres révèlent en outre que la sécurité numérique est mise à rude épreuve et que les journalistes ont aujourd'hui plus de mal à protéger leurs communications avec les lanceurs d'alerte et d'autres sources confidentielles.



Depuis 2015, la coopération établie entre les partenaires de la Plateforme et le Conseil de l'Europe vise à encourager le dialogue avec chaque État membre, à garantir ainsi un recours en cas de violations graves par certains d'eux et à fournir une protection efficace aux personnes. Le dialogue peut engendrer des réformes des cadres législatifs et réglementaires, une amélioration des mécanismes de protection et de surveillance, ainsi qu'une meilleure efficacité des enquêtes et des poursuites des délits commis à l'encontre de journalistes. De telles évolutions positives sont louables et peuvent amener à constater le progrès de cas ou à les déclarer « résolus ». En 2019, 38 alertes (dont neuf publiées en 2019) ont été résolues, mais beaucoup d'autres sont restées sans réponse ou sans mesure efficace de la part des États concernés. Les partenaires appellent instamment les 47 États membres du Conseil de l'Europe à coopérer pleinement avec la Plateforme en répondant avec diligence et substance à chaque alerte reçue et en révisant leurs lois et pratiques nationales afin d'éradiquer le fléau que constitue l'impunité et de créer un environnement véritablement propice au développement de médias libres et indépendants.



■ Le présent rapport annuel¹ 2020 propose un aperçu des alertes enregistrées en 2019 et une évaluation des principales tendances sous-jacentes. Il analyse ensuite de manière plus approfondie des sujets ou thèmes clés, notamment l'impunité, le harcèlement judiciaire et en ligne, l'impact de la lutte contre les « fausses informations » (fake news), le service public et les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP), puis examine certains pays et régions suscitant des préoccupations particulières. Le rapport présente également une ventilation statistique des alertes.

■ La situation actuelle de la liberté des médias en Europe est très insatisfaisante. Le rapport révèle que les tentatives politiques de mainmise sur les médias et l'incapacité de nombreuses autorités nationales à maintenir un cadre crédible de protection de la liberté des médias sont désormais systémiques. Ce rapport est un puissant signal d'alarme adressé aux États membres du Conseil de l'Europe, qui doivent agir rapidement et avec détermination pour mettre fin aux atteintes à la liberté de la presse, afin que les journalistes et autres acteurs des médias puissent informer sans crainte.

1 Les 14 organisations partenaires qui participent aux activités de la Plateforme ont élaboré conjointement ce rapport annuel. Différentes organisations ont contribué à la rédaction des diverses sections. Chaque organisation partenaire se réserve le droit de soumettre tout problème ou cas à sa propre appréciation.

Principales caractéristiques de l'offensive contre la liberté de la presse dans l'espace géographique du Conseil de l'Europe

Augmentation des attaques violentes contre des journalistes et d'autres travailleurs des médias

■ En 2019, la Plateforme a enregistré 33 alertes concernant des agressions violentes et des intimidations physiques, dont des menaces de mort. 27 d'elles (82 %) relevaient du niveau 1, qui répertorie les menaces les plus graves à la liberté des médias, une hausse significative par rapport aux années précédentes². Deux journalistes ont été tués : le journaliste d'investigation ukrainien Vadym Komarov est décédé en juin des suites des terribles blessures subies lors d'une agression qui l'a plongé dans le coma. Au jour de la rédaction du présent rapport, une enquête pénale était en cours. La journaliste freelance Lyra McKee a été tuée par balle à l'âge de 29 ans alors qu'elle se tenait aux côtés des forces de police lors d'une émeute intercommunautaire en Irlande du Nord (Royaume-Uni). Une organisation républicaine irlandaise extrémiste dénommée « New IRA » s'est déclarée responsable de sa mort. En 2019, de nombreuses agressions ont impliqué des membres de services de sécurité

2 13 alertes sur 24 en 2016 (54 %), 20 alertes sur 30 en 2017 (67 %) et 19 alertes sur 26 (73 %) en 2018.

privés ou de groupes criminels³ en Fédération de Russie, en France, en Italie, au Royaume-Uni, en Serbie, en Turquie et en Ukraine.

■ 34 alertes relatives à 11 pays concernaient des actes de violence envers des journalistes lors de manifestations, rassemblements et autres événements publics, ou d'obstruction à leur travail. Elles incluent des agressions physiques contre des journalistes, la destruction de matériel professionnel ainsi que des arrestations et incarcérations. Cette flambée de violence anti-médias lors de rassemblements publics a entraîné la progression la plus marquée de toutes les catégories d'alertes en 2019, reflétant un pic des attaques perpétrées dans la rue dans différentes régions d'Europe, tant par la police que par des manifestants ou membres du public. Des agressions physiques commises par les forces de l'ordre ont été signalées à la Plateforme lors d'affrontements en Albanie, en Bulgarie, en France, en Italie et en Fédération de Russie⁴.

Menaces et intimidation

■ Une vingtaine d'alertes concernant des menaces, agressions verbales et campagnes d'intimidation dans 15 États membres ont été publiées en 2019. Elles comprenaient des menaces de mort proférées à l'encontre d'un journaliste de télévision au Kosovo⁵ et d'un blogueur en Fédération de Russie⁶. En Turquie, un portail d'informations a été menacé publiquement d'une « attaque de type Charlie Hebdo »⁷. Un ministre italien a menacé le journaliste et écrivain

- 3 Alertes « Le journaliste Owen Jones attaqué par quatre hommes », publiée le 20 août 2019; « Le caméraman Vadim Makaryuk sévèrement agressé », publiée le 11 juillet 2019; « Italie: journaliste Valentino Gonzato agressé et volé en cours de reportage dans un parc », publiée le 18 avril 2019; « Violente attaque contre un cameraman de France 3 », publiée le 6 juin 2019; « Des journalistes turcs battus et atteints physiquement par des groupes inconnus », publiée le 3 juin 2019; « Le blogueur vidéo russe Vadim Kharchenko attaqué et blessé à Krasnodar », publiée le 5 juin 2019; « Le journaliste Idris Özyol violemment agressé », publiée le 20 mai 2019; alerte « Le journaliste Yavuz Selim Demirağ violemment agressé », publiée le 15 mai 2019; « Des néo-fascistes attaquent deux journalistes italiens », publiée le 8 janvier 2019; « Gaz lacrymogènes et coups de feu tirés contre le quotidien "Novyi Den" de Kherson pendant une conférence de presse », publiée le 25 janvier 2019.
- 4 Alertes « Albanie: des journalistes et photographes blessés par la police lors de manifestations contre le gouvernement », publiée le 18 avril 2019; « La police anti-émeute italienne frappe le reporter de La Repubblica Stefano Origone », publiée le 27 mai 2019; « Bulgarie: des journalistes blessés par la police au cours d'une manifestation », publiée le 18 avril 2019; « Des journalistes battus et détenus lors de manifestations à Moscou », publiée le 28 juillet 2019.
- 5 Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.
- 6 Alerte « Un officiel déclare une vendetta contre le blogueur Tumso Abdurakhmanov », publiée le 15 avril 2019.
- 7 Alerte « Le portail d'informations turc OdaTV menacé de violence 'similaire à l'attaque de Charlie Hebdo' », publiée le 14 janvier 2019.

Roberto Saviano, connu pour ses reportages sur la mafia⁸, de lui retirer sa protection policière rapprochée malgré les menaces de mort dont il fait l'objet. Cette menace n'a toutefois pas été mise à exécution. En Italie, 20 journalistes au moins étaient toujours contraints de vivre sous protection policière permanente, après avoir reçu des menaces de mort crédibles.

Les femmes journalistes sont particulièrement vulnérables et font souvent l'objet d'attaques en ligne personnelles ou sexuellement explicites.

■ Des journalistes et d'autres acteurs des médias ont été la cible de menaces de violence, de préjudice et de propos haineux, proférées en ligne en toute impunité ou presque de manière souvent anonyme par des trolls et des utilisateurs de réseaux sociaux, mais parfois aussi ouvertement par des personnalités publiques vindicatives. Les femmes journalistes sont particulièrement vulnérables et font souvent l'objet d'attaques en ligne personnelles ou sexuellement explicites⁹.

Harcèlement judiciaire

■ 2019 a été marqué par une nette augmentation des menaces juridiques fallacieuses et à motivation politique ainsi que des cas de harcèlement judiciaire ou administratif. Des alertes portant sur des actions en justice ou des enquêtes pénales à l'encontre de travailleurs des médias ont été enregistrées concernant l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Finlande, la Pologne et la Turquie. Les abus de droit et d'enquêtes ou de poursuites judiciaires à motivation politique allégués ont pris la forme d'accusations d'apologie du terrorisme et de diffusion de fausses informations, ainsi que l'exercice de pressions afin d'obtenir la révélation de sources confidentielles. Le cas du journaliste d'investigation russe Ivan Golunov, faussement accusé de trafic de stupéfiants dans le but de le faire passer pour délinquant, montre que les autorités tentent parfois de masquer les actions visant à punir les reportages critiques en engageant des poursuites qui semblent sans aucun rapport avec l'activité journalistique.

■ Plusieurs alertes enregistrées en 2019 mettent en évidence des actions en justice infondées, également qualifiées de poursuites stratégiques contre

8 Alerte « Le journaliste Roberto Saviano menacé de se voir retirer sa protection policière », publié le 4 juin 2019.

9 Index on Censorship (2019), « Demonising the media: Threats to journalists in Europe » (uniquement en anglais), voir : www.indexoncensorship.org/demonising-the-media-threats-to-journalists-in-europe/, consulté le 26 février 2020.

la mobilisation publique (SLAPP), engagées par des personnes ou entreprises influentes afin d'intimider les journalistes au point de les faire renoncer à poursuivre leur travail.

Impunité

■ Fin 2019, 22 alertes enregistrées par la Plateforme concernaient des cas d'impunité pour les meurtres de journalistes, dont deux – celui de Daphne Caruana Galizia de Malte, assassinée en 2017, et celui de Martin O'Hagan d'Irlande du Nord (Royaume-Uni), tué en 2001 – ont été ajoutés à la catégorie « impunité » au courant de l'année.

■ Ces affaires – qui touchent l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, Malte, le Monténégro, le Royaume-Uni, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine – révèlent des enquêtes lacunaires, notamment l'absence d'identification des auteurs, commanditaires, organisateurs ou instigateurs de ces crimes, et l'incapacité à réunir des preuves.

■ Les organisations partenaires recommandent aux États membres de remédier à ces graves dysfonctionnements en menant des enquêtes approfondies et un programme concerté de réformes judiciaires et d'assistance, conformément à la Stratégie de mise en œuvre du Conseil de l'Europe basée sur la Recommandation (2016)⁴ du Comité des Ministres sur la sécurité des journalistes¹⁰. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) devrait continuer à faire pression sur les États membres afin de remédier à l'impunité, notamment dans le cadre du suivi par l'APCE de tous les cas de journalistes assassinés.

Détention et arrestations

■ Au 31 décembre 2019, la Plateforme avait enregistré 105 cas de journalistes incarcérés dans l'espace géographique du Conseil de l'Europe. Ce chiffre comprend 91 journalistes emprisonnés en Turquie, sept en Azerbaïdjan, quatre en Crimée sous contrôle russe et trois en Fédération de Russie.

■ Le chiffre relatif à la Turquie est en baisse par rapport à l'année précédente, où 110 journalistes étaient incarcérés. Des journalistes ont été libérés de détention provisoire, en appel sur la base de règles nouvelles ou après avoir purgé leur peine. En même temps, la Plateforme a enregistré huit nouveaux

10 Recommandation CM/Rec(2016)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, voir : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168064147b, consultée le 26 février 2020.

cas de détention. La plupart des journalistes emprisonnés en Turquie sont victimes de l'amalgame entre journalisme critique et terrorisme entretenu par le gouvernement.

Emprise politique sur le secteur des médias

■ Les alertes publiées par la Plateforme en 2019 attestent des menaces persistantes qui pèsent sur l'indépendance, la crédibilité et la pérennité des médias de service public (MSP) en Europe, notamment les manœuvres visant à réduire les financements dans plusieurs États membres et les exemples d'ingérence politique dans la gestion et la gouvernance des radiodiffuseurs publics. Les organisations partenaires ont fait part de vives inquiétudes concernant les mesures prises par les gouvernements au Royaume-Uni et ailleurs pour discréditer les chaînes de service public ou limiter leur apparition dans les programmes afin de se soustraire aux questions, en particulier en période électorale et d'incertitude politique. Dans plusieurs pays, les MSP ont été fait transformés en médias d'État. En Fédération de Russie, en Pologne et en Hongrie, les MSP sont devenus des porte-parole du gouvernement, et servent avant et pendant les élections d'outils de propagande commodes.

■ Il est fondamental que les États s'abstiennent de participer directement ou indirectement au capital des médias et maintiennent la neutralité politique des MSP ainsi que des organes de régulation, afin d'établir un environnement propice à un débat public ouvert et conforme aux normes et standards qui s'imposent aux États membres du Conseil de l'Europe.

Extension des mesures de surveillance

■ Les développements intervenus en 2019¹¹ mettent en évidence la menace qui pèse sur la confidentialité des sources journalistiques, sur la base notamment de lois qui confèrent aux services de renseignement de vastes pouvoirs de surveillance, dont l'accès aux communications des journalistes. Des alertes plus anciennes relatives à des lois introduisant la surveillance de masse sans garanties adéquates en France, en Pologne et en Suisse¹² étaient encore actives en 2019.

11 Alerte « Un projet de loi allemand permettrait aux agences de renseignement d'espionner les journalistes », publiée le 10 juin 2019.

12 Alerte « La loi sur le renseignement menace le secret des sources journalistiques », mise à jour le 19 août 2019.

■ D'autres cas, entre autres relatifs à la France¹³, l'Espagne¹⁴ et les Pays-Bas¹⁵ ont mis en évidence les efforts déployés pour forcer des journalistes à révéler leurs sources à la suite d'enquêtes ayant livré des informations sur des sujets d'intérêt public tels que l'exportation d'armes ou la corruption. En Slovaquie, le public a appris l'existence en 2017 et 2018 d'une vaste opération de surveillance visant des journalistes critiques¹⁶, dont le journaliste assassiné Ján Kuciak, menée par un ancien agent du renseignement pour le compte d'un homme d'affaires notoire dans le but de collecter des informations afin de les discréditer.



Osama Hajjaj (Jordanie) / Cartooning for Peace

- 13 Alerte «Trois journalistes convoqués pour compromission du secret de la défense nationale», publiée le 1^{er} août 2019.
- 14 Alerte «La police saisit le matériel et des documents de journalistes lors d'une enquête concernant des fuites à Majorque», mise à jour en 2019.
- 15 Alerte «Le journaliste de télévision Robert Bas emprisonné pour avoir refusé de divulguer ses sources lors d'un procès pour meurtre», publiée le 28 octobre 2019.
- 16 Alerte «Une opération de surveillance de masse vise les journalistes slovaques», publiée le 14 juin 2019.

Libertés en ligne

■ Les alertes publiées en 2019 concernant l'Albanie, la Turquie et l'Ukraine ont mis en évidence des décisions judiciaires ou réglementaires ayant bloqué l'accès à des sites d'information et d'actualités. En juillet, un juge turc a ordonné le blocage de l'accès à 136 sites internet, dont des portails d'information et des dizaines de comptes de réseaux sociaux¹⁷.

■ La Fédération de Russie a adopté la loi dite « relative à un internet souverain »¹⁸, qui crée un système national de noms de domaine obligatoire et confère à l'autorité de régulation de larges pouvoirs lui permettant de contrôler le trafic internet transfrontalier. La loi permet aux autorités de couper le trafic entre la Fédération de Russie et le reste du Web, ainsi que de réduire l'anonymat en ligne. Par ailleurs, la Douma russe a adopté une loi permettant aux tribunaux de sanctionner quiconque utilise internet pour propager de « fausses informations » ou manquer de respect envers les agents du gouvernement et les symboles de l'État, ainsi que de bloquer les sites qui publieraient ces éléments¹⁹.

Vulnérabilité particulière des journalistes freelance

■ En 2019, la Plateforme a amélioré son système d'alerte en 2019 afin de permettre aux organisations partenaires de mieux suivre et consigner les informations concernant les menaces qui pèsent sur les journalistes freelance. Sur les 142 alertes enregistrées au cours de l'année, 19 concernaient des journalistes freelance, dont les deux journalistes tués en 2019. Au moins 13 des 22 cas de meurtres non résolus ont trait à des journalistes indépendants.

■ Ces alertes révèlent que les journalistes freelance sont particulièrement exposés au harcèlement ou aux traitements arbitraires dans la mesure où ils ne peuvent compter sur le soutien de l'entreprise dont bénéficient leurs collègues salariés. Ils doivent généralement financer leurs propres dispositions en matière d'assurance responsabilité civile, maladie et sécurité, et sont dès lors moins protégés. Ainsi, pour faire respecter leurs droits et avoir accès à la justice lorsqu'ils sont pris pour cible, les journalistes freelance dépendent des institutions de l'État.

17 Alerte « La justice bloque l'accès à des sites d'information et réseaux sociaux », publiée le 7 août 2019.

18 Alerte « Le 'projet de loi relatif à un internet souverain' adopté », publiée le 30 avril 2019.

19 Alerte « Russie : le Président Poutine promulgue la loi russe interdisant les 'fausses informations' et les 'insultes par internet', publiée le 23 avril 2019.

Érosion des protections adéquates contre la partialité dans la couverture médiatique des élections

Les agressions, actes d'intimidation et poursuites judiciaires contre des journalistes augmentent en période électorale ou référendaire, ainsi qu'à l'occasion d'autres moments politiques marquants.

■ Les alertes créées en 2019 ont fait apparaître des violations des normes du Conseil de l'Europe concernant les garanties propres à assurer la tenue d'élections exemptes de toute ingérence politique et à permettre aux électeurs de faire des choix éclairés²⁰. Au moins huit alertes présentées au cours de l'année démontrent que les agressions, actes d'intimidation et poursuites judiciaires contre des journalistes augmentent en période électorale ou référendaire, ainsi qu'à l'occasion d'autres moments politiques marquants.

■ Dans certains États membres, les reproches concernant la couverture des élections formulés publiquement par des responsables politiques, la réticence à subir des questions et les signes de nouvelles restrictions budgétaires et limitations des mandats des radiodiffuseurs publics ont été considérés comme autant de mesures destinées à brider les médias, qui sont souvent les mieux placés pour observer les actes et décisions des gouvernements en exercice.

■ Au cours des élections de 2019, les gouvernements polonais et hongrois sont intervenus auprès du secteur des médias, et notamment des radiodiffuseurs publics, assurant ainsi un avantage certain aux partis politiques au pouvoir.

La liberté des médias à l'ordre du jour des institutions européennes

■ **Conseil de l'Europe.** À la suite du rapport établi par le rapporteur spécial de l'APCE, Pieter Omtzigt, une résolution a demandé la mise en place d'une enquête publique indépendante sur les circonstances de l'assassinat de Daphne Caruana Galizia à Malte. Après des mois de négociations concernant le mandat et la composition de la commission d'enquête, celle-ci a finalement été établie en novembre 2019.

■ Les organisations partenaires demandent instamment que les affaires impliquant des journalistes qui sont pendantes devant la Cour européenne des droits de l'homme, où huit sur dix affaires relatives à des journalistes turcs auxquelles le statut prioritaire a été accordé demeurent en instance, soient rapidement jugées.

20 Conseil de l'Europe (2018) «Compilation des avis et rapports de la Commission de Venise concernant les médias et les élections» (uniquement en anglais), voir : [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-PI\(2018\)006-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-PI(2018)006-e), consulté le 27 février 2020.

■ **Union européenne.** L'UE a fait preuve de volonté politique pour défendre la liberté de la presse dans les États membres et responsabiliser davantage ces derniers. Après les élections de mai 2019, la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a proposé Věra Jourová en qualité de vice-présidente et commissaire aux Valeurs et à la Transparence, avec pour mission de renforcer la liberté de la presse. Le Parlement européen a suivi l'avancement du procès de l'assassinat du journaliste slovaque Ján Kuciak, faisant part de ses inquiétudes quant à la crédibilité des enquêtes menées à Malte sur le meurtre de Daphne Caruana Galizia. Des progrès ont été enregistrés dans la conception d'un mécanisme de l'UE permanent et indépendant portant sur la démocratie, à l'État de droit et aux droits fondamentaux et chargé entre autres d'évaluer la situation des États membres de l'UE en matière de liberté de la presse.

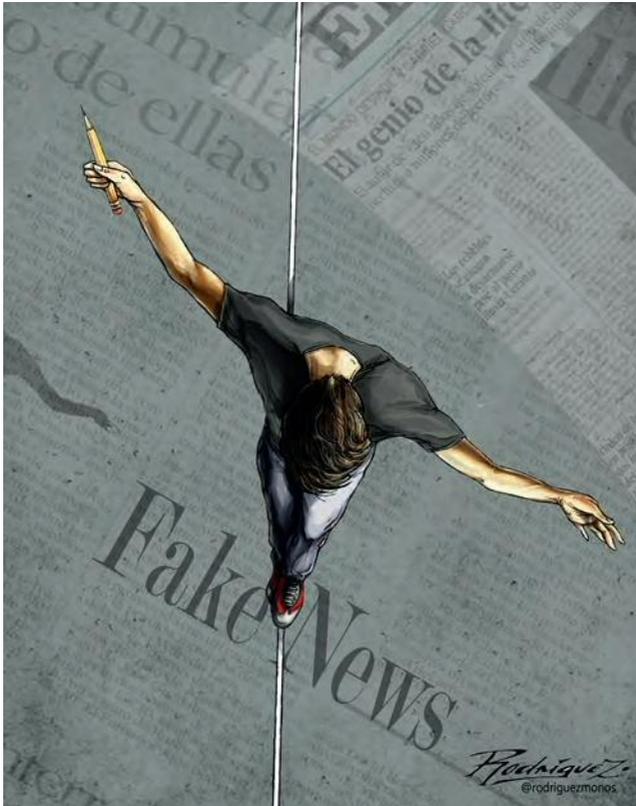
Réponse des États membres aux alertes

■ En 2019, deux États membres, à savoir la Hongrie et l'Italie, ont repris les réponses aux alertes et, à la fin de l'année, le taux de réponse général avait légèrement augmenté, s'établissant à 60 %. Cependant, les partenaires de la Plateforme jugent ce taux de réponse décevant et insuffisant. La Bosnie-Herzégovine et la Fédération de Russie n'ont répondu à aucune alerte publiée sur la Plateforme, tandis que l'Azerbaïdjan et la Turquie n'ont formulé aucune réponse depuis 2016.

■ Les organisations partenaires demandent instamment à l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie et la Turquie de collaborer de manière constructive avec la Plateforme. Elles encouragent tous les États membres à suivre l'exemple de la France, en mettant en place des mécanismes interinstitutionnels chargés de répondre à chaque alerte et de coordonner les actions correctives. Une telle démarche permettrait d'établir la transparence et la qualité des réponses aux alertes fournies par les pouvoirs publics, et faciliterait la création d'environnements favorables permettant aux médias de travailler en sécurité et sans crainte de représailles.

Sujets sélectionnés

Censure dans un contexte de « fausses informations » et de lutte contre le terrorisme, et la responsabilité du gouvernement



Antonio Rodríguez (Mexique) / Cartooning for Peace

■ En 2019, plusieurs alertes ont mis en évidence la volonté croissante des pouvoirs publics de censurer les contenus jugés faux, trompeurs ou préjudiciables la sécurité nationale et à l'ordre public. Dans bon nombre de ces cas, les autorités ont invoqué au nom de la « lutte contre les fausses informations » le droit de déterminer les informations qui peuvent être imprimées ou diffusées.

■ Un régime légal adopté par la Fédération de Russie en avril 2019 permet aux tribunaux de sanctionner quiconque utilise internet pour propager de « fausses informations » ou des messages qui révèlent un « manque de respect envers la société, l'État [et] les emblèmes nationaux de la Fédération de Russie », ainsi que de bloquer les sites qui publieraient ces contenus délictueux²¹. La loi confère à Roskomnadzor, l'autorité de régulation des médias, des pouvoirs considérables dans la détermination de ce qui constitue une « fausse nouvelle », sans contrôle juridictionnel indépendant²². Dans la première poursuite en vertu de ces textes, le journaliste Mikhail Romanov a été condamné à une amende après avoir été reconnu coupable d' « abus du droit à la liberté d'expression par la publication de fausses informations constitutives de menaces pour le public »²³, pour un article dans lequel il affirmait que des agents du Service fédéral de sécurité avaient torturé un universitaire. Son amende a été annulée en appel au regard de l'« insuffisance de preuves » en décembre 2019. Dans une autre affaire, Roskomnadzor a ordonné le retrait de vidéos en ligne montrant des manifestations organisées dans les rues de Moscou au motif qu'il s'agissait de « publicité pour des manifestations non autorisées »²⁴.

■ Le 11 octobre 2019, des procureurs turcs ont décrété, en vertu de la loi antiterroriste du pays, une interdiction générale de diffuser des informations concernant l'action militaire turque dans le nord de la Syrie²⁵, menaçant de poursuites quiconque mettrait en danger la sécurité ou la paix sociale en Turquie par la diffusion de « toute information suggestive » dans une publication, une émission ou sur les réseaux sociaux. Deux rédacteurs en chef de médias en ligne ont été arrêtés ce jour-là. Deux journalistes étrangers de *Bloomberg*, auteurs d'articles décrivant la manière dont les autorités et banques turques ont réagi à une dévaluation brutale de la livre turque, ont été arrêtés et accusés de partager des « informations fausses, erronées ou trompeuses » en vue d'influencer les marchés²⁶.

21 Alerte « Russie : le Président Poutine promulgue la loi russe interdisant les 'fausses informations' et les 'insultes par internet', publiée le 23 avril 2019.

22 Richter, A. (2019) « La désinformation dans les médias selon le droit russe », IRIS Extra, Observatoire européen de l'audiovisuel, Strasbourg, voir : <https://rm.coe.int/la-desinformation-dans-les-medias-selon-le-droit-russe/16809673cb>, consulté le 27 février 2020.

23 Alerte « Le journaliste russe Mikhaïl Romanov reconnu coupable d'abus de la liberté d'information' et de 'fausses nouvelles' », publiée le 12 août 2019.

24 Alerte « Roskomnadzor demande le retrait de contenus en ligne concernant les manifestations de Moscou », publiée le 14 août 2019.

25 Alerte « La Turquie interdit les reportages critiques sur les opérations militaires en Syrie et détient deux journalistes », publiée le 11 octobre 2019.

26 Alerte « La Turquie accuse les journalistes de *Bloomberg* de nuire à l'économie », publiée le 23 septembre 2019.

■ Le 1^{er} décembre, le Premier ministre albanais Edi Rama a ordonné à l'Autorité des communications électroniques et postales de bloquer des sites d'information en ligne au motif qu'ils diffusent de « fausses informations » semant la panique à la suite d'un important tremblement de terre²⁷.

■ Les propositions du gouvernement britannique visant à réglementer les contenus en ligne « nuisibles » ont suscité des protestations²⁸. Faisant valoir que de nouveaux pouvoirs juridiques sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme, les abus d'enfants et d'autres nuisances sur internet, le gouvernement a lancé une consultation sur des projets visant à imposer un « devoir de vigilance » mal défini aux éditeurs en ligne, y compris aux médias sociaux, forums de discussion publics, organisations sans but lucratif, sites de partage de fichiers et fournisseurs de services cloud. Les violations de la loi pourraient entraîner de lourdes amendes voire engager la responsabilité pénale. Des médias et des ONG ont exigé des garanties solides et juridiquement sans faille contre la restriction préalable de sections dédiées aux commentaires et la suppression forcée de contenus qui, bien que n'ayant pas été reconnus comme illégaux, pourraient être considérés comme « nuisibles ».

Sous couvert de buts prétendument légitimes, les lois et mesures administratives censées lutter contre les informations « fausses », « offensantes » ou autrement « préjudiciables » peuvent conduire à la censure et réprimer la pensée critique.

■ En Slovaquie, après que l'ancien Premier ministre Robert Fico a promis de mettre fin « à la terreur et au lynchage médiatiques », les législateurs ont adopté une loi²⁹ accordant aux fonctionnaires et aux hautes personnalités politiques un droit de réponse juridiquement opposable à des déclarations prétendument fausses. Des amendements déposés par l'opposition ont bloqué des aspects encore plus drastiques de la mesure, notamment l'octroi aux fonctionnaires d'un droit de réponse aux opinions formulées. Le projet de loi a été adopté malgré les protestations et contre l'avis du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

■ Sous couvert de buts prétendument légitimes, les lois et mesures administratives censées lutter contre les informations « fausses », « offensantes »

27 Alertes « Le Premier ministre exerce des pressions à l'encontre de portails en ligne et de chaînes d'information », publiée le 5 décembre 2019; « Le site d'information *joqalbania.com* bloqué », publiée le 5 décembre 2019.

28 Alerte « Des propositions visant à réglementer les nuisances générées en ligne risquent de porter atteinte à la liberté des médias », publiée le 17 avril 2019.

29 Alerte « La Slovaquie tente d'introduire un droit de réponse pour les personnalités politiques », publiée le 6 février 2019.

ou autrement « préjudiciables » peuvent conduire à la censure et réprimer la pensée critique. Souvent formulées en des termes vagues, imprécis et excessivement larges, elles ne respectent pas les conditions de prévisibilité de la loi et ouvrent la voie à une application arbitraire ou abusive, parfois par une simple autorité administrative. Elles passent quelquefois outre la nécessité de prévoir des garanties procédurales par un processus de contrôle indépendant ou judiciaire³⁰. Elles brouillent également la distinction fondamentale des faits, dont la véracité est susceptible d'être prouvée, et les opinions³¹. Elles écartent également le fait qu'en acceptant de travailler dans la sphère publique, les responsables politiques, juges et titulaires de fonctions publiques doivent accepter d'être davantage exposés à la critique³².

Couverture médiatique des manifestations et mouvements de protestation

Les alertes publiées sur la Plateforme en 2019 démontrent que le maintien de l'ordre lors des manifestations et rassemblements s'avère problématique dans nombre d'États membres du Conseil de l'Europe.

■ Dans les sociétés démocratiques, les journalistes doivent être en mesure d'exercer leur rôle de sentinelle par leurs reportages dans les espaces publics, y compris lors de manifestations et de mouvements de protestation. Les forces de l'ordre doivent respecter le droit des médias à couvrir les manifestations et mouvements de protestation, ainsi que le droit du public à être informé.

■ La présence de la presse contribue à ce que les forces de police et de sécurité puissent être amenées à répondre de leur action à l'égard des manifestants et du public en général, notamment des méthodes employées pour contrôler ou disperser les manifestants. La Cour européenne des droits de l'homme a défendu ces principes dans un certain nombre d'affaires, se prononçant en faveur de journalistes qui avaient été arrêtés et poursuivis pour refus d'obtempérer après avoir pris des photographies³³ de manifestations ou avoir couvert celles-ci malgré une interdiction générale d'accès à un espace

30 Conseil de l'Europe (2018) « Compilation des avis et rapports de la Commission de Venise concernant la liberté d'expression et les médias » (uniquement en anglais), p. 20 et s.; 33 et s., voir : [https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-PI\(2016\)011-e](https://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-PI(2016)011-e), consulté le 27 février 2020.

31 *Dalban c. Roumanie* [GC], requête n° 28114/95, arrêt du 28 septembre 1999.

32 *Lingens c. Autriche*, requête n° 9815/82, arrêt du 8 juillet 1986.

33 *Butkevitch c. Russie*, requête n° 5865/07, arrêt du 13 février 2018.

public³⁴, même dans le cas de manifestations non autorisées³⁵. En conséquence, la police doit autoriser l'accès aux espaces publics aux journalistes, afin qu'ils puissent exercer leur profession.

■ Les alertes publiées sur la Plateforme en 2019 démontrent que le maintien de l'ordre lors des manifestations et rassemblements s'avère problématique dans nombre d'États membres du Conseil de l'Europe³⁶. Plusieurs alertes relèvent des agressions physiques de journalistes par des membres des forces de l'ordre ou des situations dans lesquelles des journalistes ou photographes ont subi des actes de violence ou de harcèlement de la part de manifestants, la police ayant négligé de prendre les mesures adéquates afin de les protéger. Le 18 avril 2019, Lyra McKee, une journaliste renommée, a été tuée par balle alors qu'elle couvrait des émeutes en Irlande du Nord (Royaume-Uni)³⁷. Des alertes ont également été publiées au sujet de mesures de police ayant entravé et perturbé la couverture de manifestations et mouvements de protestation par des professionnels des médias, notamment l'arrestation et le placement en garde à vue de journalistes, ainsi que d'autres mesures disproportionnées telles que des interdictions générales de reportage couvrant une région entière³⁸ et des menaces³⁹.

■ Des problèmes du même ordre ont été signalés dans de nombreux États membres : des journalistes ont été menacés, agressés ou arrêtés lors de manifestations en Catalogne (Espagne)⁴⁰ et en Turquie, à l'occasion de manifestations contre les opérations militaires en Syrie⁴¹ et contre la destitution de maires élus dans des villes du sud-est du pays⁴²; au cours de manifestations

34 *Gsell c. Suisse*, requête n° 12675/05, arrêt du 8 octobre 2009.

35 *Najafli c. Azerbaïdjan*, requête n° 2594/07, arrêt du 2 octobre 2012.

36 Alertes concernant l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la France, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Royaume-Uni, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

37 Alerte « La journaliste Lyra McKee tuée en Irlande du Nord », publiée le 23 avril 2019.

38 Alerte « La Turquie interdit les reportages critiques sur les opérations militaires en Syrie et détient deux journalistes », publiée le 11 octobre 2019.

39 Alerte « Un agent de l'escorte du ministre italien de l'Intérieur menace un journaliste », publiée le 1^{er} août 2019.

40 Alertes « Douze journalistes victimes de violence en marge des manifestations en Catalogne », publiée le 15 octobre 2019; « Arrestation violente du photographe Albert Garcia », publiée le 21 octobre 2019.

41 Alerte « La Turquie interdit les reportages critiques sur les opérations militaires en Syrie et détient deux journalistes », publiée le 11 octobre 2019.

42 Alerte « Au moins neuf journalistes arrêtés pour avoir couvert des manifestations contestant la désignation d'administrateurs par le gouvernement », publiée le 30 août 2019.

contre la corruption et la politique publique en Albanie⁴³ et en Azerbaïdjan⁴⁴ ainsi qu'à l'approche d'élections locales en Fédération de Russie⁴⁵.

■ En 2019, la France a enregistré une augmentation notable des violences à l'égard de professionnels des médias qui couvraient des mouvements de protestation contre la politique du gouvernement (voir la partie du présent rapport consacrée à la France).

■ Les cas publiés sur la Plateforme concernant la couverture médiatique des manifestations mettent également en lumière la vulnérabilité des journalistes freelance qui couvrent des rassemblements et des événements réunissant des foules importantes ou hostiles. Beaucoup de journalistes freelance sont tributaires de contrats de courte durée ou de paiements ponctuels et n'ont pas les moyens d'acquérir les équipements de sécurité adéquats. Ceux qui n'ont pas de carte de presse pour attester de leur statut sont particulièrement exposés aux agressions ou aux brutalités des forces de l'ordre ou des manifestants.

SLAPP : des actions en justice abusives à des fins d'intimidation

■ Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique (SLAPP) font référence à des actions, engagées (généralement au civil) par des personnes physiques ou morales influentes, qui n'ont aucun fondement juridique et sont destinées à intimider et harceler la cible – en faisant craindre notamment des frais de justice élevés - et non à obtenir gain de cause devant un tribunal. Dans certains cas, la simple menace de telles poursuites, par exemple au moyen de lettres adressées par des cabinets d'avocats influents, suffit à produire l'effet escompté. Plusieurs alertes publiées en 2019 relèvent des actions en justice formées contre des journalistes qui s'apparentent à des SLAPP.

■ À Malte, des personnes influentes ont continué de recourir aux SLAPP pour inciter des journalistes à suspendre leurs enquêtes sur la corruption et d'autres sujets d'intérêt public. En septembre 2019, le cabinet d'avocats Carter Ruck – agissant au nom du gouvernement maltais et mandaté par l'ancien Premier ministre Joseph Muscat, son épouse Michelle, son ancien chef de

43 Alertes « Agression d'un journaliste par des policiers », publiée le 3 juillet 2019 ; « Des journalistes et photographes blessés par la police lors de manifestations contre le gouvernement », publiée le 18 avril 2019.

44 Alertes « Des journalistes azerbaïdjanais détenus et victimes de violences policières alors qu'ils couvraient une manifestation », publiée le 24 octobre 2019 ; « Le journaliste azerbaïdjanais Seymour Hazi arrêté en amont de manifestations », publiée le 23 octobre 2019.

45 Alertes « Des journalistes battus et détenus lors de manifestations à Moscou », publiée le 28 juillet 2019 ; « La police russe frappe au moins un journaliste et en arrête deux lors des manifestations du 1^{er} mai à Saint-Petersbourg », publiée le 9 mai 2019.

cabinet Keith Schembri, l'ancien ministre Konrad Mizzi, et le ministre Christian Cardona – a adressé une lettre « privée et confidentielle » au blogueur Manuel Delia, coauteur avec les journalistes Carlo Bonini et John Sweeney du livre *Murder on the Malta Express: Who Killed Daphne Caruana Galizia?* La lettre alléguait que le contenu du livre était hautement diffamatoire. Le gouvernement maltais n'a formulé aucune réponse à cette alerte⁴⁶.

■ En 2019, la Plateforme a reçu une alerte concernant plus de 1 100 poursuites judiciaires en cours, dirigées contre des journalistes et des organes de presse par des responsables politiques, des personnalités publiques et des entreprises en Croatie. La plupart de ces actions en justice concernaient des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices moraux comme « l'angoisse mentale » ou « l'atteinte à la réputation ». Les journalistes ont qualifié ces affaires de censure légale.

■ Plusieurs plaintes infondées, de diverses natures juridiques, ont été déposées en Belgique contre les journalistes d'investigation David Leloup et Tom Cochez par des entreprises ou individus liés au milieu politique et financier liégeois, à la suite de l'enquête que les journalistes ont menée sur une affaire de corruption présumée⁴⁷.

■ Toujours en 2019, plusieurs organisations de défense de la liberté des médias, dont des partenaires de la Plateforme, ont lancé un appel commun exhortant l'homme d'affaires britannique Arron Banks à abandonner ses poursuites en diffamation contre la journaliste du *Guardian* Carole Cadwalladr, action que les partenaires de la Plateforme qualifient de SLAPP en raison de sa nature vexatoire et infondée et de l'objectif consistant manifestement à interrompre le travail mené par Cadwalladr⁴⁸. Cadwalladr avait exposé le financement de la campagne *Leave.EU* de Banks et mis en cause les liens de Banks avec la Fédération de Russie, à la suite de la révélation de documents formulant une proposition de transaction commerciale en matière d'or et de diamants faite à Banks par le gouvernement russe – des questions présentant clairement un intérêt public majeur.

■ La Plateforme a également enregistré des cas où les tribunaux ont contré des SLAPP et sanctionné ceux qui ont intenté des procès abusifs. En mars 2019,

46 Alerte « Tentative d'intimidation des journalistes Carlo Bonini, John Sweeney et du blogueur Manuel Delia », publiée le 24 octobre 2019.

47 Alerte « Plaintes multiples contre les journalistes d'investigation David Leloup et Tom Cochez », publiée le 21 janvier 2019.

48 IFEX (2019) « Free expression groups call on Arron Banks to drop lawsuit against journalist Carole Cadwalladr » (uniquement en anglais), voir: <https://ifex.org/free-expression-groups-call-on-arron-banks-to-drop-slapp-lawsuit-against-journalist-carole-cadwalladr/>, consulté le 27 février 2020.

la Cour d'appel de Paris a condamné la société Bolloré SA à verser 10 000 € de dommages-intérêts à France Télévisions pour procédure abusive après que la société a poursuivi le radiodiffuseur devant le tribunal de commerce en réparation d'un préjudice de 50 millions d'€ pour un reportage consacré aux activités de la société en Afrique⁴⁹.

Impunité pour les meurtres de journalistes et autres attaques graves



Glez (Burkina Faso) / Cartooning for Peace

49 Alerte « France 2 attaquée devant le tribunal de commerce par Bolloré », publiée le 27 juillet 2016, résolue le 11 juin 2019.

■ L'impunité résulte de l'incapacité des pouvoirs publics à identifier, poursuivre et punir tous les responsables de crimes violents contre des journalistes, y compris les assaillants et les instigateurs. Au-delà de l'injustice commise à l'égard des victimes et de leurs familles, elle conduit à soupçonner l'approbation ou la tolérance publique d'actes illicites et sape la confiance du public dans l'État de droit.

■ Aux termes de la Convention européenne des droits de l'homme, les pays ont l'obligation de mener des enquêtes diligentes, impartiales et efficaces sur les attaques perpétrées contre les journalistes. Plusieurs arrêts de la Cour européenne ont établi que les États doivent satisfaire à « l'obligation positive » de conduire des enquêtes efficaces à la suite du meurtre d'un journaliste ou de sa disparition.

Même lorsque les auteurs ou tueurs à gage ont fait l'objet de poursuites, l'identité des organisateurs ou instigateurs est souvent restée inconnue.

■ Fin 2019, la Plateforme avait enregistré 31 alertes en matière d'impunité, dont 22 alertes concernant des meurtres non résolus de journalistes commis en Azerbaïdjan, en Fédération de Russie, à Malte, au Monténégro, au Royaume-Uni, en Serbie, en Turquie et en Ukraine (voir page 29). Ces cas mettent en exergue de multiples dysfonctionnements et retards dans les enquêtes pénales et des lenteurs résultant de manquements de la part des autorités judiciaires et policières. Une alerte met en lumière des retards volontaires afin de provoquer l'expiration du délai de prescription⁵⁰. D'autres manquements ont compromis la capacité à établir la cause du décès d'un journaliste. Souvent, les personnes en charge des enquêtes ont négligé de prendre les mesures nécessaires à la préservation de preuves sur les liens éventuels entre l'homicide et l'activité journalistique et sur les relations entre les suspects et les pouvoirs locaux, régionaux ou étatiques. Même lorsque les auteurs ou tueurs à gage ont fait l'objet de poursuites, l'identité des organisateurs ou instigateurs est souvent restée inconnue. L'impunité révèle dès lors souvent des failles plus larges et systémiques dans l'État de droit.

■ Aucune des 22 affaires d'impunité pour meurtre n'a été close en 2019. L'enquête sur le meurtre de Pavel Sheremet à Kiev (Ukraine) et l'affaire des journalistes Andrea Rocchelli et Andrei Mironov, tués dans l'est de l'Ukraine, ont enregistré quelques progrès. La Plateforme a dûment relevé ces avancées, mais les affaires demeurent irrésolues. Deux autres cas ont été ajoutés à la

50 Alerte « Impunité pour les policiers qui avaient agressé des journalistes », publiée le 19 mars 2018.

catégorie « impunité » pour traduire l'enlèvement des enquêtes sur l'assassinat du journaliste Martin O'Hagan⁵¹ au Royaume-Uni en 2001 et sur celui de Daphne Caruana Galizia à Malte en 2017.

■ Tant le Comité des Ministres⁵² que l'APCE⁵³ ont réitéré leurs appels aux États membres à traduire en justice tous les auteurs de crimes graves contre des journalistes. Le 2 novembre 2019, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe a déclaré que la lutte contre l'impunité était au cœur de ce que représentait le Conseil de l'Europe⁵⁴.

51 Alerte « Impunité persistante pour le meurtre du journaliste Martin O'Hagan en 2001 », publiée le 26 août 2019.

52 Conseil de l'Europe (2011), « Lignes directrices pour éliminer l'impunité pour les violations graves des droits de l'homme », voir : https://search.coe.int/cm/pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805cd121, consultées le 27 février 2020 ; Conseil de l'Europe (2016), Recommandation Rec(2016)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias, § 24 et s., voir : https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168064147b, consultée le 27 février 2020.

53 Résolution 2252(2019) de l'APCE « Lutter contre l'impunité par la prise de sanctions ciblées dans l'affaire Sergueï Magnitski et les situations analogues », adoptée le 22 janvier 2019, voir : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=25352>, consulté le 27 février 2020.

54 Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe (2019), « Déclaration à l'occasion de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes », voir : <https://www.coe.int/fr/web/human-rights-channel/end-impunity-for-crimes-against-journalists>, consultée le 27 février 2020.

Cas d'impunité pour les meurtres de journalistes publiés sur la Plateforme

Daphne CARUANA GALIZIA – Malte – 2017

Saaed KARIMIAN – Turquie – 2017

Pavel SHEREMET – Ukraine – 2016

Rohat AKTAŞ – Turquie – 2016

Naji JERF – Turquie – 2015

Timur KUASHEV – Fédération de Russie – 2014

Andrea ROCCELLI et Andrei MIRONOV – Ukraine – 2014

Viacheslav VEREMII – Ukraine – 2014

Oleksandr KUCHYNSK – Ukraine – 2014

Mikhail BEKETOV – Fédération de Russie – 2013

Akhmednabi AKHMEDNABIYEV – Fédération de Russie – 2013

Nikolai POTAPOV – Fédération de Russie – 2013

Rafiq TAGI – Azerbaïdjan – 2011

Gadzhimurad KAMALOV – Fédération de Russie – 2011

Hrant DINK – Turquie – 2007

Anna POLITKOVSKAYA – Fédération de Russie – 2006

Elmar HUSEYNOV – Azerbaïdjan – 2005

Dusko JOVANOVIĆ – Monténégro – 2004

Martin O'HAGAN – Royaume-Uni – 2001

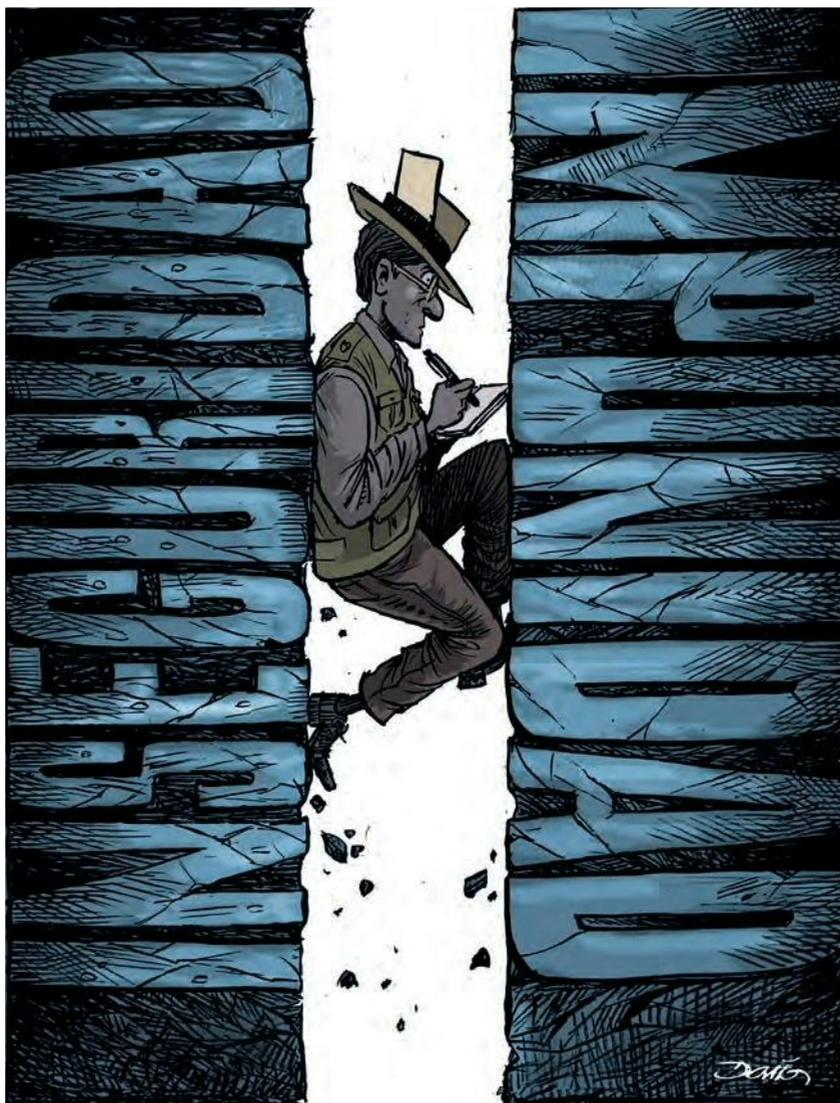
Georgiy GONGADZE – Ukraine – 2000

Dada VUJASINOVIĆ – Serbie – 1994

Impunité pour les meurtres, enlèvements et disparitions de 14 journalistes serbes et albanais au Kosovo⁵⁵ entre 1998 et 2005

Bardhyl AJETI (2005), Bekim KASTRATI (2001), Xhemajl MUSTAFA (2000), Shefki POPOVA (2000), Marian MELONAŠI (2000), Momir STOKUĆA (1999), Krist GEGAJ (1999), Aleksandar SIMOVIĆ (1999), Milo BULJEVIĆ (1999), Ljubomir KNEŽEVIĆ (1999), Enver MALOKU (1999), Afrim MALIQI (1998), Đuro SLAVUJ et Ranko PERENIĆ (1998)

⁵⁵ Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



*Darío (Mexique) / Cartooning for Peace**

* Insécurité, impunité (traduit de l'espagnol)

Harcèlement en ligne

Le harcèlement en ligne est désormais endémique.

■ En 2019, la Plateforme a enregistré sept alertes concernant des cas de harcèlement, de campagnes de diffamation et de menaces en ligne à l'encontre de journalistes – un sujet de préoccupation croissante pour la liberté de la presse en Europe⁵⁶.

■ En Slovaquie, des journalistes ont été la cible d'une campagne de diffamation en ligne de la part de l'ancien président de la police, Tibor Gašpar. Les journalistes, notamment Péter Bardy de *Aktuality.sk*, Monika Tódová de *Dennik N* et Jana Šimíčková de l'hebdomadaire *Plus 7*, avaient réalisé un reportage sur le rôle que Gašpar pourrait avoir joué dans la surveillance illégale de journalistes, dont Ján Kuciak. Dans ses messages publiés sur Facebook, Gašpar a traité les journalistes de « menteurs et propagandistes »⁵⁷, tandis que Ľuboš Blaha, chef de la commission des affaires étrangères du Parlement slovaque, a mené une campagne similaire contre deux femmes journalistes⁵⁸.

■ Au Royaume-Uni, Sam McBride, journaliste de *News Letter*, a fait l'objet d'une attaque en ligne de la part du député Ian Paisley après avoir publié une analyse sur la possibilité d'un retour de la dévolution en Irlande du Nord⁵⁹. Paisley a réagi à l'article en publiant une série de fausses allégations concernant le journaliste, employant des termes offensants à son égard.

■ En Albanie, la journaliste britannique Alice Taylor a fait l'objet d'une campagne de diffamation en ligne après avoir commenté les manifestations en cours en Albanie sur *Russia Today*⁶⁰. En Serbie, le journaliste Miodrag Sovilj a été pris pour cible par des détracteurs après une interview critique du président Aleksandar Vučić, celui-ci ayant été hospitalisé peu après pour des raisons de santé étrangères. Des photos du journaliste copiées depuis le compte MySpace

56 Voir, par exemple, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (2019), « Legal responses to online harassment and abuse of journalists » (uniquement en anglais), sur : <https://www.osce.org/representative-on-freedom-of-media/413552?download=true>, consulté le 27 février 2020; International Press Institute (2019), « Newsroom best practices for addressing online violence against journalists » (uniquement en anglais), sur : <https://ipi.media/wp-content/uploads/2019/06/IPI-report-online-harassment-06032019.pdf>, consulté le 27 février 2020.

57 Alerte « Campagne de diffamation contre des journalistes slovaques », publiée le 15 octobre 2019.

58 International Press Institute (2019), « Slovakia ruling party official attacks female journalists online » (uniquement en anglais), voir : <https://ipi.media/slovakia-ruling-party-official-attacks-female-journalists-online/>, consulté le 27 février 2020.

59 Alerte « Le journaliste de News Letter, Sam McBride, victime d'une attaque en ligne de la part du député Ian Paisley », publiée le 17 septembre 2019.

60 Alerte « Une journaliste britannique victime d'une campagne de dénigrement », publiée le 8 mars 2019.

qu'il utilisait pendant ses études ont été publiées afin de le présenter comme un alcoolique et un toxicomane⁶¹. Zana Cimili, correspondante de la chaîne de télévision *N1* au Kosovo⁶², a reçu des menaces de mort sur les réseaux sociaux, visant également sa fille⁶³.

■ En Ukraine, une vidéo est apparue sur une chaîne du *Telegram* montrant les photographies de quatre journalistes, dont les journalistes de *Bellingcat*, Michael Colborne et Oleksiy Kuzmenko, apparemment abattus un par un à l'arme à feu⁶⁴. Elle était accompagnée d'un message énonçant : « Cette vidéo est une sorte de manuel d'instructions sur la manière de traiter nos ennemis ».

■ De tels actes portent atteinte aux droits fondamentaux des journalistes et sont susceptibles d'entraîner des effets paralysants et de restreindre l'accès du public à l'information, en dissuadant les personnes visées et d'autres de traiter de sujets sensibles. Des études ont révélé les tendances récurrentes des attaques en ligne et montrent que, dans bien des cas, elles sont coordonnées et obéissent à des consignes données par de hautes personnalités politiques. Les dangers posés par le harcèlement en ligne à la libre circulation de l'information et à l'échange démocratique d'idées exigent une réponse urgente⁶⁵.

■ Certaines personnes accusées de harcèlement en ligne de journalistes ont fait l'objet de poursuites judiciaires en 2019. Le 17 décembre, un tribunal correctionnel de Lyon (France) a condamné un internaute qui avait relayé un article insultant la journaliste Julie Hainaut à six mois d'emprisonnement avec sursis⁶⁶. Toujours en France, un autre individu a été déclaré coupable de menaces envers la journaliste Nadia Daam dans le cadre d'une attaque en ligne menée en 2017, et condamné à cinq mois d'emprisonnement avec sursis. Cette condamnation a permis aux organisations partenaires de signaler des « progrès » vers la résolution de l'affaire à l'origine de cette alerte⁶⁷.

61 Alerte « Le journaliste Miodrag Sovilj cible d'une campagne de diffamation après son interview du Président Vučić », publiée le 28 novembre 2019.

62 Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

63 Alerte « La correspondante de *N1 TV* au Kosovo Zana Cimili menacée de mort », publiée le 20 août 2019.

64 Alerte « Les reporters Michael Colborne et Oleksiy Kuzmenko menacés et harcelés », publiée le 16 décembre 2019.

65 Voir, par exemple, Résolution 2144(2017) de l'APCE « Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne », adoptée le 25 janvier 2017, voir : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=23456>, consulté le 27 février 2020.

66 Alerte « L'inaction de la police face aux graves menaces sur internet envers une journaliste », publiée le 25 juin 2018.

67 Alerte « La journaliste Nadia Daam harcelée et menacée de mort sur les réseaux sociaux », publiée le 7 novembre 2017, en progrès le 11 juillet 2019.

Médias de service public

Les médias de service public sont fragilisés et exploités à des fins politiques.

■ L'année 2019 a été marquée par l'émergence de nouvelles menaces à l'indépendance, la crédibilité et la pérennité des MSP, notamment des mesures visant à réduire le financement de MSP dans plusieurs États membres et de nouveaux exemples d'ingérence politique dans la gestion des radiodiffuseurs publics.

■ Ainsi que le soulignait le précédent rapport⁶⁸, les MSP sont de plus en plus instrumentalisés par les gouvernements dans de nombreux pays afin de ridiculiser et affaiblir leurs adversaires politiques. Dans plusieurs cas, les MSP ont été transformés de fait en médias d'État, faisant office avant et pendant les élections d'outils de propagande commodes.

■ Les recherches menées en Pologne par des organismes de surveillance indépendants ont montré que la programmation de la chaîne nationale de télévision publique *Telewizja Polska* (TVP) prenait systématiquement parti désormais pour « Droit et Justice », le parti au pouvoir⁶⁹. En mars, la Commission électorale nationale a fait part de ses préoccupations concernant le manque d'impartialité des médias lors des élections locales tenues l'année précédente, demandant à l'autorité de régulation des médias *Krajowa Rada Radiofonii i Telewizji* (KRRiT) de surveiller la couverture médiatique avant les élections au Parlement européen prévues en mai. Dominée par des membres désignés par le parti au pouvoir, la KRRiT a refusé de le faire⁷⁰. Depuis, une nouvelle étude indépendante a mis en évidence une partialité en faveur du gouvernement accablante dans la couverture par les MSP des campagnes électorales successives en Pologne⁷¹. Des journalistes et des organisations de défense de la

68 Plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (2019), « Rapport annuel : La démocratie en danger : menaces et attaques contre la liberté des médias en Europe », voir : <https://www.coe.int/fr/web/media-freedom/annual-report>, consulté le 27 février 2020.

69 Association des journalistes européens (2019), « Polish public broadcasting in the eye of the storm » (uniquement en anglais), voir : https://www.aej.org/page.asp?p_id=706, consulté le 27 février 2020.

70 Mise à jour de l'alerte « La loi polonaise relative au service public de diffusion supprime les garanties d'indépendance », publiée le 24 mars 2019.

71 Centre for Freedom of the Media/Andrzej Krajewski (2019), « State capture of public media : the case of Wiadomości, Polish Public television main daily newscast » (uniquement en anglais), voir : <http://www.cfm.org.uk/2019/07/18/state-capture-of-public-media-the-case-of-wiadomosci-the-news-polish-public-television-main-daily-newscast/>, consulté le 27 février 2020.

liberté des médias ont averti que les mêmes distorsions pourraient bien se répéter lors de la prochaine élection présidentielle de mai 2020.

■ En République tchèque, les conclusions d'une mission d'enquête ont suscité des inquiétudes quant à l'indépendance des MSP, à la suite d'attaques contre les dirigeants de ces médias formulées par des parlementaires⁷².

■ À l'approche des élections en Grèce, un parti d'opposition a refusé de participer aux débats politiques organisés par la chaîne publique *ERT* en raison de sa prétendue partialité pro-gouvernementale. Le parti a menacé de revoir le montant de la redevance à la baisse s'il arrivait au pouvoir. Au Royaume-Uni, le Premier ministre Boris Johnson a refusé de participer à certains débats et interviews très médiatisés et ses collaborateurs ont accusé la *BBC* et la chaîne de service public *Channel 4* de partialité dans leur couverture des événements. Il a évoqué la possibilité de modifier la loi pour dépénaliser le non-paiement de la redevance, fragilisant ainsi les recettes de la *BBC*. Il a également fait allusion à des coupes budgétaires importantes à partir de 2022 et appelé à mener une « réflexion » sur l'avenir du système de la redevance⁷³.

■ Dans plusieurs pays, les responsables politiques ont proféré des attaques verbales contre les MSP, les accusant souvent d'agir « au détriment des citoyens ordinaires » et de « mentir ». Ces attaques ont constitué un sujet de prédilection lors de plusieurs campagnes électorales, des candidats menaçant publiquement de procéder à des coupes budgétaires ou de réduire l'autonomie éditoriale, financière et statutaire.

■ En Autriche, Harald Vilimsky, du parti FPÖ, a menacé un présentateur renommé du radiodiffuseur public *ÖRF* et l'a traité de « menteur » sur les réseaux sociaux. Après que l'affaire a été portée devant les tribunaux, l'homme politique a retiré ses allégations et reconnu le comportement professionnel du journaliste⁷⁴.

■ Ailleurs, des États ne parvenaient toujours pas à financer les radiodiffuseurs publics de manière adéquate. En Ukraine, *UA:PBC* a connu de graves problèmes budgétaires pour la troisième année consécutive, manquant de satisfaire à l'exigence de ressources suffisantes prévue par la loi qui vise à transformer le radiodiffuseur d'État en un réseau de radiodiffusion publique

72 European Centre for Press and Media Freedom (2019), « Media for the People: Protecting public service media from political interference » (uniquement en anglais), voir : <https://www.ecpmf.eu/archive/events/newsocracy-budapest2019-psm.html>, consulté le 27 février 2020.

73 Alerte « Des incidents au cours de la campagne électorale sapent la confiance dans les médias », publiée le 1^{er} décembre 2019.

74 Alerte « Un présentateur autrichien ciblé par une campagne d'intimidation », publiée le 29 avril 2019.

ouvert et responsable. Pendant longtemps, la Bosnie-Herzégovine manqué aux obligations prévues par sa loi établissant un système de MSP couvrant l'ensemble du pays. Après des années de financements insuffisants, *Radio-televizija Bosne i Hercegovine* est désormais au bord de la faillite.

■ Enfin, les alertes présentées à la Plateforme en 2019 ont relevé plusieurs cas d'agressions verbales ou physiques contre des MSP et leur personnel lors de manifestations antigouvernementales, notamment en France⁷⁵, en Espagne⁷⁶ et en Serbie⁷⁷. Dans plusieurs cas, des journalistes de télévision et de radio ont dû faire face à des foules en colère qui les accusaient de divulguer de fausses informations ou de fournir des documents vidéo à la police. Des employés de *Radiotelevisión España* et *Radio Catalunya* ont été pourchassés par des manifestants agressifs et leur matériel a été endommagé⁷⁸.

75 Alerte « Agressions répétées de journalistes par les “Gilets jaunes” », publiée le 19 avril 2018, mise à jour en 2019.

76 Alerte « La journaliste espagnole Laila Jiménez agressée par des manifestants lors de la marche pour l'indépendance de la Catalogne », publiée le 3 octobre 2019.

77 Alerte « Le bâtiment de la télévision publique pris d'assaut par des manifestants anti-gouvernement », publiée le 19 mars 2019.

78 Alertes « Plusieurs journalistes pris pour cible alors qu'ils couvraient des manifestations », publiée le 13 septembre 2019; « Douze journalistes victimes de violence en marge des manifestations en Catalogne », publiée le 15 octobre 2019.

Pays et régions à suivre



Boligán (Mexique) / Cartooning for Peace

Albanie

■ Fin décembre 2019, il y avait 11 alertes actives concernant l'Albanie, dont sept nouveaux cas rapportés à la Plateforme en 2019, contre un en 2018. Cette augmentation notable indique une détérioration des conditions de travail des journalistes dans le pays.

■ Quatre alertes portaient sur des actes de harcèlement et d'intimidation de journalistes, y compris des violences physiques. Une journaliste britannique, Alice Taylor, qui travaille en Albanie pour le portail en ligne *exit.al*, a été la cible d'une campagne de diffamation après avoir accordé un entretien à *Russia Today*⁷⁹. Des portails locaux ont publié des photos accusant la journaliste d'entretenir des liens avec la Fédération de Russie et d'être payée par elle, ou affirmant que son portail est lié à un parti d'opposition.

Sept nouvelles alertes en 2019 indiquent la détérioration des conditions de travail des journalistes en Albanie.

■ Le 13 avril 2019, plusieurs journalistes ont été blessés lorsque la police albanaise a tiré des gaz lacrymogènes sur la foule, lors d'une manifestation à Tirana⁸⁰. Un reporter a été intoxiqué par les gaz lacrymogènes. Un autre a été frappé à la tête avec une matraque métallique, prétendument par un policier. Les autorités albanaises ont répondu à l'alerte en juin, déclarant que la police n'avait commis aucune violence contre des journalistes ou des équipes de caméramans.

■ Le 29 juin 2019, le journaliste et caméraman Enver Doçi de la chaîne de télévision *News 24* a été agressé par des policiers alors qu'il filmait l'interpellation de manifestants à Dibra⁸¹. Les policiers l'auraient violemment frappé aux jambes et au bras. La police d'État a répondu à l'alerte, déclarant regretter « l'acte imprudent commis par un agent de la Force d'intervention rapide, qui a bousculé le journaliste Enver Doçi alors qu'il filmait l'opération policière ».

■ *News 24* a annoncé la fin de deux débats télévisés : « Les Inattendus » de Ylli Rakipi et « *Krasta / A Show* » d'Adi Krasta⁸². Les deux émissions étaient critiques à l'encontre du Premier ministre Edi Rama. Le journaliste Adi Krasta a été licencié après que le président de *News 24*, Irfan Hysenbelliu, a été prétendument « menacé » par le Premier ministre et le maire de Tirana, Erion Veliaj. Le 19 juillet 2019, le journaliste Artur Cani a révélé que le Premier ministre avait rencontré le propriétaire de *News 24* pour demander le renvoi du journaliste Ylli Rakipi, avertissant qu'Adi Krasta risquait également de perdre son emploi.

■ Le Conseil des médias albanais, une ONG composée de journalistes et de professionnels des médias, a accusé le Premier ministre Edi Rama d'avoir exploité

79 Alerte « Une journaliste britannique victime d'une campagne de dénigrement », publiée le 8 mars 2019.

80 Alerte « Des journalistes et photographes blessés par la police lors de manifestations contre le gouvernement », publiée le 18 avril 2019.

81 Alerte « Agression d'un journaliste par des policiers », publiée le 3 juillet 2019.

82 Alerte « La chaîne *News 24* ferme deux talk-shows critiques », publiée le 29 août 2019.

la situation provoquée par le tremblement de terre du 26 novembre 2019 pour fermer ou bloquer des médias en ligne critiques⁸³. Le 30 novembre 2019, l'Autorité des communications électroniques et postales a bloqué le site d'information *joqalbania.com*⁸⁴.

■ Une série d'amendements aux lois n° 9918 relative « aux communications électroniques en République d'Albanie » et n° 97/2013 relative « aux médias audiovisuels en République d'Albanie », qui permettraient aux autorités de l'État de réguler les contenus diffusés par les médias en ligne⁸⁵, a posé un problème majeur en Albanie. Cette législation a été présentée comme un paquet « anti-diffamation » et approuvée par le Conseil des ministres albanais le 3 juillet 2019. Le Parlement albanais a approuvé ces amendements à une large majorité en décembre 2019. Les organisations engagées pour la liberté des médias ont mis en garde⁸⁶ contre le remplacement, par cet ensemble de mesures, du système actuel d'autorégulation des médias en ligne par une réglementation étatique, qualifiant les changements de dernière minute de pure forme. À la suite du veto opposé par le Président albanais, la majorité parlementaire a convenu d'attendre l'avis de la Commission de Venise avant de procéder au vote sur le paquet législatif dans le cadre d'une procédure accélérée en mars 2020.

Azerbaïdjan

Sept alertes concernant l'Azerbaïdjan ont été envoyées à la Plateforme en 2019; les autorités azerbaïdjanaises n'ont répondu à aucune d'elles.

■ Pendant des années, le gouvernement azerbaïdjanais a eu recours à la détention pour faire taire les journalistes critiques. Quatre des sept alertes signalées en 2019 relevaient de la détention. Malgré la libération en mars 2019 de certains journalistes emprisonnés à tort, dont le blogueur anti-corruption Mehman Huseynov⁸⁷, la détention et le harcèlement de journalistes se sont poursuivis.

83 Alerte « Le Premier ministre exerce des pressions à l'encontre de portails en ligne et de chaînes d'information », publiée le 5 décembre 2019.

84 Alerte « Le site d'information *joqalbania.com* bloqué », publiée le 5 décembre 2019.

85 Alerte « Un nouveau paquet de réformes législatives 'anti-diffamation' menace la liberté des médias en ligne », publiée le 29 juillet 2019.

86 European Centre for Press and Media Freedom (2019), « Albanian authorities pursue highly problematic media laws despite public outcry » (uniquement en anglais), voir : <https://www.ecpmf.eu/albanian-authorities-pursue-highly-problematic-media-laws-despite-public-outcry/>, consulté le 27 février 2020.

87 Alerte « Mehman Huseynov condamné à deux ans de prison pour diffamation », publiée le 10 janvier 2017.

■ Six journalistes se trouvaient derrière les barreaux au moment de la rédaction du présent rapport. Parmi eux, Polad Aslanov, rédacteur en chef des sites d'information indépendants *Xeberman* et *Press-az*, qui encourt la prison à perpétuité pour haute trahison et dont l'état de santé se détériore⁸⁸, et Afgan Mukhtarli, un journaliste condamné à six ans de prison en janvier 2018 après avoir été enlevé en Géorgie et emmené de force en Azerbaïdjan en mai 2017⁸⁹.

■ En décembre, Mehman Huseynov a déclaré avoir été arrêté et sévèrement battu par plusieurs policiers après une manifestation devant le ministère de l'Intérieur⁹⁰.

■ Les autorités azerbaïdjanaises ont maintenu leur emprise sur le paysage médiatique du pays par la réglementation, l'appropriation directe et le contrôle indirect des médias. La plupart des médias indépendants ont été contraints à fermer ou à s'exiler. Ceux qui poursuivent leurs activités dans le pays font l'objet d'intimidations et de pressions de la part des autorités et de leurs représentants.

■ Ceux qui sont en exil ont fait l'objet de campagnes de diffamation odieuses. En avril, le radiodiffuseur pro-gouvernemental *Real TV* a menacé de diffuser des photos intimes de la journaliste Sevinc Osmanqizi vivant aux États-Unis, si elle ne renonçait pas à son programme télévisé en ligne.

■ Ces menaces rappellent le cas de la journaliste d'investigation renommée Khadija Ismayilova qui, après avoir enquêté sur la corruption au sein du gouvernement, avait fait l'objet en 2012 d'une campagne de diffamation par la diffusion d'une vidéo à caractère sexuel. En janvier, la Cour européenne a jugé que les droits de Khadija Ismayilova à la vie privée et à la liberté d'expression avaient été violés⁹¹. Malgré sa libération, la journaliste reste soumise à une interdiction de voyager.

■ Au moins sept journalistes ont été arrêtés puis libérés alors qu'ils couvraient des manifestations pacifiques à Bakou en octobre 2019, et plusieurs autres ont subi des violences de la part de policiers, qui ont également saisi et endommagé leur matériel. Des blocages d'internet et des perturbations du service de téléphonie mobile dans le centre de Bakou pendant les manifestations ont également été signalés⁹².

88 Alerte « Le journaliste Polad Aslanov arrêté, détenu et accusé de haute trahison », publiée le 19 juin 2019.

89 Alerte « Le journaliste en exil Afghan Mukhtarli kidnappé, détenu et inculpé en Azerbaïdjan », publiée le 30 mai 2017.

90 Alerte « Le blogueur Mehman Huseynov battu par la police », publiée le 30 décembre 2019.

91 *Khadija Ismayilova c. Azerbaïdjan*, requête n° 65286/13, arrêt du 10 janvier 2019.

92 Alerte « Des journalistes azerbaïdjanais détenus et victimes de violences policières alors qu'ils couvraient une manifestation », publiée le 24 octobre 2019.

Bulgarie

Une part importante du secteur de la distribution de presse du pays est sous le contrôle d'un seul conglomérat appartenant à une personnalité politique.

■ Au cours des dernières années, les conditions de travail des journalistes se sont détériorées en Bulgarie en raison de la polarisation du débat public, de l'hostilité affichée de certains élus et d'attaques perpétrées contre les médias indépendants sous la forme de harcèlement judiciaire et administratif ainsi que de menaces physiques. La propriété des médias est caractérisée par l'opacité et la « capture » du marché par des oligarques qui usent de leur pouvoir médiatique pour exercer une influence politique et attaquer ou dénigrer leurs rivaux et les critiques. Une part importante du secteur de la distribution de presse du pays est sous le contrôle d'un seul conglomérat appartenant à une personnalité politique. Les journalistes et les médias indépendants font régulièrement l'objet d'intimidations contre leur personne et en ligne.

■ Au 31 décembre 2019, il y avait huit alertes actives concernant la Bulgarie, dont quatre nouvelles alertes signalées en 2019. Les autorités bulgares ont répondu à trois d'elles. Des nominations et décisions de gestion douteuses ont menacé l'indépendance des médias audiovisuels⁹³. Trois journalistes d'investigation ont été contraints à démissionner de *Nova TV* après l'acquisition de la chaîne par un oligarque proche du gouvernement. Les actes de harcèlement à l'encontre des voix indépendantes se sont intensifiés, des campagnes de diffamation et des pressions judiciaires arbitraires étant fréquemment utilisées à des fins d'intimidation et de dissuasion.

■ Le 21 mai 2019, le journaliste d'investigation bulgare Rossen Bossev de l'hebdomadaire indépendant *Capital* a été condamné à payer une amende de 1 000 levs bulgares (500 €) dans une affaire de diffamation⁹⁴. L'action en justice avait été introduite par Stoyan Mavrodiev, ancien président de la Commission de supervision financière du pays et actuel PDG de la Banque bulgare de développement, propriété de l'État. La citation de Rossen Bossev à comparaître avait apparemment pour objectif de l'intimider et de servir d'exemple à d'autres journalistes. La présidente du tribunal, Petya Krancheva, avait fait l'objet d'articles critiques dans *Capital* entre 2010 et 2015, dont beaucoup avaient été rédigés par Bossev. Elle a refusé de se récuser de cette affaire.

93 Alerte « La suspension des émissions de la radio nationale bulgare met en évidence la fragilité de son indépendance éditoriale », publiée le 17 septembre 2019.

94 Alerte « Condamnation d'un journaliste bulgare dans une affaire de diffamation appelée 'menace contre le journalisme' », publiée le 4 juin 2019.

L'affaire contre Bossev était la dernière des trois intentées par Mavrodiiev contre des journalistes de *Capital*. Les deux autres affaires se sont soldées par des acquittements. Fin 2019, l'État bulgare n'avait pas répondu à l'alerte.

■ En juin 2019, le Bureau du procureur auprès de la Cour suprême de cassation a ouvert une enquête fiscale préliminaire à l'encontre d'Asen Yordanov, rédacteur en chef et propriétaire du site d'information indépendant *Bivol*, et du journaliste Atanas Tchobanov, peu après la publication par *Bivol* d'une série de rapports révélant des transactions immobilières suspectes impliquant le procureur général de l'époque, Sotir Tsatsarov, et son adjoint (et nouveau procureur général) Ivan Geshev⁹⁵. À l'origine de l'enquête, une plainte anonyme qui aurait été déposée au nom d'une ONG anticorruption, mais dont il s'est avéré par la suite qu'elle avait été fabriquée de toutes pièces. Les deux journalistes ont publié des documents officiels qui réfutent les accusations. Les procureurs ont néanmoins ordonné le contrôle fiscal approfondi de Tchobanov, de Yordanov et de leurs proches, toujours en cours fin 2019. La Bulgarie a répondu à l'alerte mais n'a pas abordé les préoccupations relevées.

■ En septembre, la Radio nationale bulgare (*BNR*) de service public a été frappée par une série de scandales qui témoignent de l'extrême fragilité des garanties offertes à son indépendance éditoriale. La suspension de Silvia Velikova, présentatrice du débat télévisé matinal de grande écoute du radiodiffuseur et journaliste judiciaire renommée, a été la plus remarquée. Plusieurs journalistes, dont des rédacteurs en chef de la *BNR*, ont déclaré que la direction de la radio avait subi des pressions pour évincer Velikova en raison de sa couverture critique de la nomination du nouveau procureur général de Bulgarie – l'un des postes les plus influents du pays. À la suite d'un tollé général, Velikova a été autorisée à réintégrer son poste, mais ses nouvelles attributions ne lui permettent pas de couvrir les affaires judiciaires.

■ Le lendemain du licenciement de Velikova, la *BNR* a cessé d'émettre dans l'ensemble du pays pendant cinq heures. Le radiodiffuseur a expliqué l'interruption par une « maintenance technique », mais l'opinion majoritaire l'attribue au refus des journalistes du radiodiffuseur de remplacer Velikova.

■ Un mois plus tard, le Conseil des médias électroniques, l'autorité de régulation de la radiodiffusion en Bulgarie, a mis fin au mandat du directeur général de la *BNR*. Dans sa réponse à l'alerte de la Plateforme concernant la *BNR*, l'État bulgare a déclaré que son renvoi était lié à l'interruption de diffusion.

95 Alerte « Les reporters Atanas Tchobanov et Asen Yordanov subissent une enquête judiciaire », publiée le 22 juillet 2019.

France : violence à l'encontre de journalistes couvrant les manifestations

Sept des 13 alertes publiées en 2019 concernant la France relevaient des violences ou des mesures de police agressives contre des journalistes couvrant les manifestations.

■ La France fait partie des pays qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'alertes publiées sur la Plateforme en 2019. Elle se classe également deuxième après l'Italie parmi les États membres de l'UE au regard du nombre d'alertes actives enregistrées sur la Plateforme. Sept des 13 alertes publiées en 2019 concernant la France relevaient des violences ou des mesures de police agressives contre des journalistes couvrant les manifestations.

■ Publiée pour la première fois en décembre 2018, une alerte relevant l'usage excessif de la force par la police lors de manifestations des « gilets jaunes » a été mise à jour cinq fois en 2019, alors que de nombreux journalistes ont été victimes de menaces ou d'agressions de la part des forces de l'ordre, certains ayant souffert des blessures telles que des fractures de la main, des côtes cassées et des blessures au visage⁹⁶. Le 5 décembre 2019, Mustafa Yalcin, un photographe de l'agence de presse *Anadolu*, a été touché par une grenade de désencerclement et risque de perdre l'usage d'un œil, malgré le port d'un casque de protection. C'est l'utilisation fréquente par la police de lanceurs de balles « de défense », de grenades de désencerclement ou de grenades lacrymogènes explosives et d'autres armes dites non létales qui s'avère le plus problématique. Des alertes ont également relevé des entraves à l'exercice de la profession de journaliste, certains s'étant vu interdire l'accès à l'espace public par la force⁹⁷ et, dans un cas, de couvrir des manifestations de « gilets jaunes » pendant six mois par décision judiciaire – un jugement infirmé en appel⁹⁸.

■ Le Syndicat national des journalistes (SNJ), le SNJ-CGT et la Confédération française démocratique du travail (CFDT)-Journalistes ont dénombré⁹⁹, en un

96 Alerte « Violences policières répétées contre les journalistes couvrant les manifestations », publiée le 11 décembre 2018, mise à jour en 2019.

97 Alerte « Des journalistes interdits de couvrir l'évacuation du siège d'Amazon France », publiée le 5 août 2019.

98 Alerte « Le journaliste Gaspard Glanz se voit interdire la couverture des manifestations de 'Gilets Jaunes' », publiée le 25 avril 2019.

99 Syndicat National des Journalistes (2019), « Violences policières et atteintes à la liberté de la presse: le ministre de l'Intérieur doit rendre des comptes », voir: <http://www.snj.fr/article/violences-polici%C3%A8res-et-atteintes-%C3%A0-la-libert%C3%A9-de-la-presse-le-ministre-de-l%E2%80%99int%C3%A9rieur-doit-rendre-des-comptes-1043088985>, consultée le 27 février 2020.

an, près de 200 cas de journalistes molestés, blessés, intimidés, ou empêchés de travailler par des policiers, des gendarmes ou des magistrats.

■ Le 2 mai 2019, après une première escalade de violence contre les médias lors de manifestations des « gilets jaunes », le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes ont dénoncé des atteintes multiples et graves à la liberté de la presse¹⁰⁰ et adressé des demandes de rendez-vous urgentes au Premier ministre et au Président de la République. Le 3 mai 2019, lors d'une rencontre avec des représentants de Reporters sans frontières (RSF), le Président Macron a déclaré que des « mesures seraient prises » pour limiter l'usage excessif de la force par les services de police. Par la suite, RSF a rencontré le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, afin de lui soumettre des recommandations et de discuter de mesures de maintien de l'ordre lors des manifestations¹⁰¹. Des journalistes ont créé le collectif « Reporters en colère » pour dénoncer « la répression et les entraves auxquelles ils sont de plus en plus exposés sur le terrain ». Le 20 décembre 2019, RSF a déposé plainte auprès du parquet de Paris, aux côtés de 13 journalistes victimes de violences policières. La France a également fait l'objet de critiques de la part de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe¹⁰² et de plusieurs organes des Nations Unies¹⁰³.

■ En droit français, les plaintes déposées à l'encontre de membres des forces de l'ordre sont d'abord instruites par l'IGPN ou l'inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN), ce qui a pour effet de retarder l'engagement éventuel de poursuites concernant bon nombre d'agressions physiques. Des journalistes français se sont plaints que cette étape supplémentaire favorise l'impunité dans la mesure où elle porte à croire que les autorités pourraient tolérer des comportements répréhensibles et des mauvais traitements.

100 Syndicat National des Journalistes (2019), « Communiqué intersyndical: Liberté de la presse: des atteintes multiples et graves en France », voir : www.snj.fr/sites/default/files/field/document/19-05-03%20communiqu%C3%A9%203%20mai.pdf, consulté le 27 février 2019.

101 Reporters sans frontières (2019), « Note à l'attention de M. Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur », voir : https://rsf.org/sites/default/files/preconisations_de_rsf.pdf, consultée le 27 février 2020.

102 Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (2019), « Mémoire sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes » en France », ComDH(2019)8, voir : <https://rm.coe.int/memorandum-sur-le-maintien-de-l-ordre-et-la-liberte-de-reunion-dans-le/1680931add>, consulté le 27 février 2020.

103 Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire/Rapporteur spécial de l'ONU sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression/Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association/Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme (2019), lettre, voir : <https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=24320>, consulté le 27 février 2020.

■ Le journaliste David Dufresne a répertorié de manière systématique les violences policières dont ont été victimes 90 journalistes en 2019, principalement lors de manifestations de rue¹⁰⁴. Il a établi que 20 travailleurs des médias ont été blessés au haut du corps, 18 au bas du corps ou aux membres inférieurs, et 14 à la tête. 26 journalistes ont essuyé des coups, 24 ont été touchés par des tirs de lanceur de balles de défense, 15 ont été blessés par des grenades de désencerclement et deux ont été touchés par des grenades lacrymogènes explosives. Une alerte¹⁰⁵ a été publiée sur la Plateforme après que Dufresne ait été inscrit par des membres d'un syndicat policier sur une liste des « ennemis de la police ».

■ Le 15 janvier 2020, le Président Macron a dénoncé l'usage excessif et inacceptable de la force par la police, demandant « des propositions claires pour améliorer la déontologie » des forces de l'ordre. Le 22 janvier 2020, le European Centre for Press and Media Freedom, le SNJ-CGT, la Fédération européenne des journalistes et la Confédération européenne de la police ont lancé à Paris le Code de la liberté de la presse pour la Police¹⁰⁶. Ce code recense sur des bonnes pratiques et sert de fondement à un dialogue avec le ministère de l'Intérieur afin de permettre aux journalistes d'exercer leur métier en toute sécurité.

Hongrie et Pologne

Deux sortes de menaces ont notamment été enregistrées : la transformation des radiodiffuseurs de service public en médias d'État ou la captation par l'État du secteur privé, et le harcèlement de journalistes ou d'autres acteurs des médias.

■ Malgré quelques disparités, la situation globale de la liberté des médias dans ces deux pays, faisant tous deux partie de la région de Visegrád en Europe centrale, est depuis longtemps source de préoccupations. La Hongrie compte dix alertes actives sur la Plateforme, dont deux nouvelles en 2019, tandis que la Pologne a fait l'objet de neuf alertes concernant des menaces à la liberté des médias, dont deux en 2019. Deux sortes de menaces ont notamment été enregistrées : la transformation des radiodiffuseurs de service public en

104 Dufresne, D. (2019), « Allô Place Beauvau ? », voir : <https://alloplacebeauvau.mediapart.fr/presse>, consulté le 27 février 2020.

105 Alerte « Un syndicat français de policiers diffuse une liste de journalistes présentés comme des ennemis de la police nationale », publiée le 9 décembre 2019.

106 European Centre for Press and Media Freedom (2019), Code de la liberté de la presse pour la Police, voir : https://www.ecpmf.eu/archive/files/police_codex_fr_web.pdf, consulté le 27 février 2020.

médias d'État ou la captation par l'État du secteur privé, et le harcèlement de journalistes ou d'autres acteurs des médias. Ces deux tendances ont eu un profond impact sur la pluralité et la liberté d'expression dans les deux pays.

■ Une mission d'évaluation de la liberté de la presse menée par sept organisations partenaires en Hongrie en novembre 2019 a révélé que, depuis 2010, le gouvernement érodait systématiquement l'indépendance, la liberté et le pluralisme des médias, parvenant à un niveau de contrôle des médias sans précédent dans un État membre de l'Union européenne¹⁰⁷.

■ En orchestrant la fermeture forcée ou l'acquisition de fait de médias indépendants, le gouvernement hongrois a mis en œuvre une stratégie déterminée de manipulation du marché et de captation des médias, constituant ainsi un vaste empire médiatique pro-gouvernemental qui partage la même ligne éditoriale et mutualise les données provenant du même bouquet restreint de sources d'informations. Parallèlement, il a mobilisé de vastes ressources publiques, notamment la publicité institutionnelle, afin de marginaliser les médias indépendants subsistants. Grâce à sa position dominante sur le marché des médias, le gouvernement est parvenu à priver une grande partie de la population de l'accès à des sources d'information et d'actualité critiques et indépendantes.

■ Le rapport de mission indique qu'en Hongrie, les journalistes indépendants font l'objet d'une discrimination systématique de la part de l'État, se voyant refuser l'accès aux informations d'intérêt public, exclus des événements officiels et empêchés plus ou moins activement de communiquer avec des agents publics. Plus tôt dans l'année, il a été signalé à la Plateforme que le Parlement hongrois avait renforcé les restrictions à la liberté de circulation des journalistes dans l'enceinte du bâtiment¹⁰⁸. Les journalistes indépendants ont également fait régulièrement l'objet de campagnes de diffamation, étant traités de militants politiques, « d'anti-Hongrois », d'agents étrangers ou de traîtres. En novembre, deux journalistes du site d'information en ligne *Index.hu* ont été la cible d'une odieuse campagne de diffamation antisémite¹⁰⁹. La campagne a notamment été mise en avant par le radiodiffuseur dit de service public, qui de fait est désormais un radiodiffuseur d'État relayant uniquement la position du gouvernement.

107 International Press Institute (2019) « Hungary dismantles media freedom and pluralism » (uniquement en anglais), voir : <https://ipi.media/new-report-hungary-dismantles-media-freedom-and-pluralism/>, consulté le 27 février 2020.

108 Alerte « Nouvelles restrictions imposées aux journalistes travaillant au Parlement hongrois », publiée le 25 octobre 2019.

109 Alerte « Des affiches antisémites stigmatisent des journalistes hongrois », publiée le 27 novembre 2019.

■ Les actions menées ces dernières années par les autorités polonaises, notamment la transformation du radiodiffuseur public en radiodiffuseur pro-gouvernemental, s'apparentent beaucoup à celles du modèle hongrois. Cependant, les alertes concernant la Pologne relèvent également les méthodes spécifiques employées par le gouvernement polonais et le parti « Droit et Justice » au pouvoir pour faire pression sur les médias indépendants et entraver leur travail. Les personnalités politiques polonaises se prévalent régulièrement de la législation en matière de délits de presse pour menacer et harceler les journalistes critiques. Jaroslaw Kaczyński, chef du parti « Droit et Justice », a engagé des poursuites pénales pour diffamation contre *Gazeta Wyborcza*, un grand quotidien, pour avoir publié des articles sur son implication présumée dans la construction d'un gratte-ciel à Varsovie¹¹⁰. Cette alerte témoigne du harcèlement juridique des médias répandu en Pologne : *Gazeta Wyborcza* a signalé qu'à elle seule, elle faisait l'objet de 50 poursuites pénales et civiles intentées par diverses institutions d'État ou contrôlées par l'État.

■ L'affaire Kaczyński contre *Gazeta Wyborcza* a été portée devant les tribunaux sur le fondement de l'article 212 du Code pénal polonais, qui sanctionne la diffamation de peines d'emprisonnement. Il a été invoqué en 2019 pour condamner Anna Wilk, une journaliste de l'ouest de la Pologne, à une amende pénale et à l'interdiction d'exercer une activité journalistique pendant trois ans ; la procédure avait été introduite par une société d'appareils électriques à la suite de son reportage sur le suicide d'un employé¹¹¹.

110 Alerte « Un chef de parti polonais lance une procédure en diffamation contre un journal critique », publiée le 25 février 2019.

111 Alerte « La justice polonaise interdit la journaliste Anna Wilk d'exercer son métier pendant trois ans dans une affaire pénale en diffamation », publiée le 6 juin 2019.



Zlatkovsky (Fédération de Russie) / Cartooning for Peace

Malte

■ Malte, où Daphne Caruana Galizia, la journaliste d'investigation la plus renommée du pays, a été assassinée en octobre 2017, a continué de susciter des préoccupations majeures en matière de liberté de la presse. Trois nouvelles alertes ont été inscrites en 2019. En juin 2019, la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE a constaté « une série de défaillances fondamentales dans le système de contrôle et d'équilibre des pouvoirs de Malte... qui portent gravement atteinte à l'État de droit » dans le pays¹¹².

112 APCE, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, Rapport 14906 (2019), « L'assassinat de Daphne Caruana Galizia et l'État de droit à Malte et ailleurs : veiller à ce que toute la lumière soit faite », voir : <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-DocDetails-FR.asp?FileID=27724&lang=FR>, consulté le 27 février 2020.

■ En octobre 2019, deux ans après les faits, l'alerte concernant l'assassinat de Caruana Galizia a été transférée dans la catégorie « Impunité », les organisations partenaires ayant constaté un manque évident de progrès suffisants dans l'enquête sur cette affaire.

■ Des avancées importantes dans l'enquête pénale sur l'assassinat sont apparues en novembre et décembre 2019. Le 14 novembre, Melvin Theuma, un intermédiaire présumé dans le complot d'assassinat, a été arrêté et a obtenu l'immunité judiciaire sur recommandation du Premier ministre en échange de son témoignage facilitant les poursuites engagées contre un autre suspect. Le 20 novembre 2019, la police maltaise a arrêté l'homme d'affaires Yorgen Fenech. Il a été poursuivi pour avoir commandité et financé le meurtre¹¹³. L'arrestation de Fenech a entraîné la démission de Konrad Mizzi, ancien ministre de l'Énergie et actuel ministre du Tourisme, et de Keith Schembri¹¹⁴, directeur de cabinet du Premier ministre Muscat, en raison de son rôle présumé dans l'assassinat. En décembre 2019, le Premier ministre a présenté sa démission.

A plusieurs reprises, les partenaires de la Plateforme et les organisations de défense de la liberté des médias ont réclamé l'abrogation des lois autorisant les poursuites posthumes en diffamation.

■ Le 10 décembre 2019, une alerte de 2017 concernant les poursuites en diffamation pendantes contre Daphne Caruana Galizia avant son décès a été mise à jour. Il est indiqué que le 6 décembre 2019, Keith Schembri a retiré les deux actions en diffamation introduites contre elle après la publication de ses articles sur sa société au Panama¹¹⁵. Poursuivi pour son rôle présumé dans l'assassinat de Caruana Galizia, l'homme d'affaires Yorgen Fenech a déclaré au tribunal que Schembri l'avait tenu régulièrement informé de l'état de l'enquête, dès la première semaine qui a suivi l'assassinat de Caruana Galizia. L'action en diffamation introduite par le Premier ministre Joseph Muscat contre Caruana Galizia après une série d'articles affirmant que son épouse serait propriétaire de la société panaméenne Egrant Inc. a été ajournée à sa demande jusqu'en mars 2020.

■ A plusieurs reprises, les partenaires de la Plateforme et les organisations de défense de la liberté des médias ont réclamé l'abrogation des lois autorisant

113 L'accusation désigne Fenech en qualité d'instigateur. Pendant l'interrogatoire par la police, toutefois, Fenech a impliqué Schembri et ce dernier fait actuellement l'objet d'une enquête.

114 Daphne Caruana Galizia avait publié des articles sur les sociétés et trusts que Mizzi et Schembri auraient créés au Panama et en Nouvelle-Zélande.

115 Alertes « Le ministre de l'Économie de Malte intente quatre procès en diffamation et délivre des mandats de saisie contre la blogueuse Daphne Caruana Galizia », mise à jour le 10 décembre 2019.

les poursuites posthumes en diffamation. Il est inacceptable que plus de 30 instances civiles en diffamation engagées à titre posthume contre la famille de Daphne Caruana Galizia soient toujours en cours.

■ Préconisée depuis longtemps par les partenaires de la Plateforme, une enquête publique sur les circonstances du meurtre de Daphne Caruana Galizia a finalement été établie en décembre 2019. Elle fait suite à une résolution de l'APCE adoptée en juin 2019 et demandant la mise en place, dans un délai de trois mois, d'une enquête publique indépendante sur les circonstances de l'assassinat, ainsi qu'à de laborieuses négociations sur le mandat et la composition de la commission d'enquête. La commission a été chargée d'examiner des points clé, tels que celui de savoir si l'État avait connaissance ou aurait dû avoir connaissance du danger de mort planant sur Daphne Caruana Galizia, si l'État avait omis de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa vie et si l'État était complice de son meurtre. L'enquête publique doit également rendre compte des mesures que l'État est tenu de prendre pour satisfaire à ses obligations en matière de protection des journalistes dont la vie est menacée par des agissements criminels. L'enquête doit se poursuivre pendant au moins neuf mois.

■ Dans la nuit du 29 novembre, après une conférence de presse donnée par l'ancien Premier ministre Joseph Muscat sur les développements de l'affaire, un groupe de journalistes maltais, parmi lesquels Paul, le fils de Daphne Caruana Galizia, a été enfermé dans le bureau du Premier ministre. Aucune explication n'a été fournie par les responsables, à savoir un groupe d'hommes se prétendant agents de sécurité, mais non officiellement identifiés et ne portant pas l'uniforme¹¹⁶. Dans sa réponse, le gouvernement maltais a déclaré « qu'aucun journaliste n'a été enfermé en quelque endroit que ce soit à la suite d'une conférence de presse »¹¹⁷. Cette affirmation est contredite par les images de l'incident¹¹⁸.

■ En janvier 2019, la plateforme indépendante maltaise d'actualités en ligne *The Shift*¹¹⁹ a été victime d'une attaque par déni de service distribué (DDoS). L'attaque faisait suite à la publication d'une série d'articles d'investigation portant sur un accord de concession hospitalière controversé impliquant Vitals Global Healthcare. Les attaques DDoS sont conçues pour mettre des sites et des serveurs hors ligne à certains moments critiques.

116 Alerte « Des journalistes enfermés dans le bureau du Premier ministre maltais à la suite d'une conférence de presse », publiée le 29 novembre 2019.

117 Réponse du gouvernement maltais, publiée le 6 décembre 2019.

118 Lovin Malta (2019) « Journalists locked inside Castille by 'security guards' », enregistrement vidéo disponible sur : <https://lovinmalta.com/news/watch-journalists-locked-inside-castille-by-security-guards-following-joseph-muscats-press-conference/>, consulté le 27 février 2020.

119 Alerte « Cyberattaque contre une plateforme d'actualités en ligne maltaise », publiée le 16 janvier 2019.

Fédération de Russie

17 alertes concernant la Fédération de Russie ont été signalées à la Plateforme en 2019; les autorités russes n'ont répondu à aucune d'elles.

■ Les organisations partenaires encouragent à nouveau la Fédération de Russie à collaborer activement avec la Plateforme et à répondre aux alertes.

■ En 2019, des journalistes et blogueurs indépendants ont continué de faire l'objet de harcèlement et d'intimidation en Fédération de Russie, au moyen de poursuites judiciaires, d'agressions physiques ou de menaces. D'autres effets dissuasifs sur la liberté des médias provenaient de tentatives visant à limiter l'accès à l'information, tant en ligne qu'hors ligne, et de l'introduction de plusieurs lois restrictives.

■ Ivan Golunov, journaliste d'investigation au site web *Meduza*, a été arrêté par la police pour des soupçons infondés de trafic de drogue¹²⁰. Rashid Maysigov, reporter pour le site d'information d'investigation *Fortanga*, a été arrêté par des agents locaux du Service fédéral de sécurité, et torturé afin de lui faire avouer la possession de drogue¹²¹. Svetlana Prokopyeva, une pigiste freelance pour *Radio Svoboda (Radio Free Europe/Radio Liberty)* basée à Pskov et commentatrice pour *Radio Echo* de Moscou, a été poursuivie pour « apologie du terrorisme » à la suite de commentaires au cours d'une émission de radio en novembre 2018¹²². Dans six des 17 alertes enregistrées sur la Plateforme, les chefs d'accusation relèvent des infractions liées à la drogue ainsi que des infractions alléguées en matière de terrorisme et d'extrémisme. Des accusations liées à la drogue ont servi de prétexte pour restreindre les activités de journalistes dans plusieurs cas.

■ Afin de limiter l'accès à des informations d'intérêt public majeur, les autorités russes ont continué à disperser par la force des manifestations pacifiques et cherché à censurer les reportages de journalistes, blogueurs et médias sur des rassemblements publics, notamment les grandes manifestations de rue en soutien à la tenue d'élections libres et équitables à Moscou en juillet et août¹²³.

120 Alerte « Le journaliste d'investigation Ivan Golunov, connu pour ses enquêtes sur la corruption politique, a été arrêté pour 'vente de drogues' », publiée le 22 novembre 2019.

121 Alerte « Un tribunal d'Ingouchie ordonne le maintien en détention provisoire du journaliste Rashid Maysigov pendant deux mois », publiée le 16 juillet 2019.

122 Alerte « La Russie ouvre une enquête à l'encontre de la journaliste Svetlana Prokopyeva et saisit son matériel pour avoir 'justifié des actes de terrorisme' », publiée le 13 février 2019.

123 Alertes « Des journalistes battus et détenus lors de manifestations à Moscou », publiée le 28 juillet 2019; « Roskomnadzor demande le retrait de contenus en ligne concernant les manifestations de Moscou », publiée le 14 août 2019.

■ Trois alertes relèvent une législation adoptée récemment, qui a imposé des restrictions excessives à la liberté d'expression et compromis encore davantage la liberté des médias en Fédération de Russie¹²⁴.

■ En mars, le Président Poutine a promulgué deux lois qui érigent en infraction pénale les « offenses » à l'État et la diffusion de « fausses informations ». En août, Mikhail Romanov, correspondant de l'hebdomadaire *Yakoutsk Vecherniy*, a été reconnu coupable d'« abus de la liberté d'information par la publication de fausses informations constitutives de menaces pour le public », et condamné à une amende de 30 000 roubles (environ 408,15 €). En décembre 2019, son amende a été annulée en appel au regard de l'« insuffisance de preuves »¹²⁵.

■ La loi relative à un « internet souverain », promulguée en mai par le Président Poutine¹²⁶, renforce le contrôle du gouvernement sur l'information en permettant à l'internet russe de fonctionner indépendamment du reste du monde. Une autre loi, promulguée en décembre, étend le statut d'« agents étrangers » aux personnes privées et notamment aux blogueurs et journalistes. Les sanctions encourues en cas d'infraction à la loi vont jusqu'à 500 000 roubles (environ 7 100 €) d'amende ou jusqu'à deux ans d'emprisonnement¹²⁷.

Serbie

Le nombre d'attaques perpétrées contre des médias, dont des menaces de mort, est en augmentation, et la rhétorique incendiaire émane souvent d'agents publics.

■ Au 31 décembre 2019, 21 alertes actives concernaient la Serbie, dont six nouvelles présentées en 2019. La Serbie a répondu à quatre d'elles. Il y a deux cas actifs d'impunité pour meurtre. Le nombre d'attaques perpétrées contre les médias, dont des menaces de mort, augmente et les propos incendiaires émanent souvent d'agents publics.

■ L'un des cas d'intimidation les plus graves s'est produit en février, lorsque la chaîne de télévision privée *N1* a reçu une lettre menaçant ses journalistes

124 Alertes « Le 'projet de loi relatif à un Internet souverain' adopté », publiée le 2 mai 2019 ; « Russie : le Président Poutine promulgue la loi russe interdisant les 'fausses informations' et les 'insultes par Internet' », publiée le 23 avril 2019 ; « Le projet de loi russe interdit la distribution sans autorisation du gouvernement de produits de presse étrangers », publiée 19 avril 2019.

125 Alerte « Le journaliste russe Mikhaïl Romanov reconnu coupable d'abus de la liberté d'information' et de 'fausses nouvelles' », publiée le 12 août 2019.

126 Alerte « Le 'projet de loi relatif à un Internet souverain' adopté », publiée le 30 avril 2019.

127 Alerte « Le Comité de la Douma approuve une loi visant à qualifier les journalistes 'd'agents étrangers' », publiée le 6 juillet 2018.

et leurs familles de mort et de faire exploser les bureaux¹²⁸. Le Bureau du procureur a arrêté un homme de 70 ans, habitant la ville de Nova Pazova, qui a été condamné à huit mois d'emprisonnement.

■ En juillet 2019, Zana Cimili, correspondante de la chaîne de télévision *N1* au Kosovo¹²⁹ a reçu des menaces de mort sur les réseaux sociaux, visant également sa fille. Le 6 juillet, *N1* a indiqué qu'un ressortissant serbe avait été arrêté dans le cadre de cette affaire pour « propagation de haine religieuse et nationale et mise en danger de la sécurité ». Le ministère de l'Intérieur a porté à la connaissance de la Plateforme que le coupable avait été identifié et une procédure pénale ouverte. Un tribunal a placé le suspect en résidence surveillée avec l'interdiction d'utiliser internet.

■ En mars, environ 100 manifestants antigouvernementaux ont pris d'assaut le bâtiment du radiodiffuseur national serbe *RTS* à Belgrade, exigeant de s'adresser à la population à l'antenne¹³⁰, avant d'être évacués de force par la police. Selon l'Association des journalistes de Serbie, certains journalistes de *RTS* ont été bousculés et menacés par les manifestants. Le ministère de la Culture et de l'Information a condamné cette action et le ministère de l'Intérieur a répondu à l'alerte, déclarant que certains intrus avaient été inculpés, poursuivis et condamnés.

■ En août 2019, une équipe de *N1* et le correspondant de la chaîne télévisée de Bosnie-Herzégovine *Federalna*, Dejan Kožul, ont été menacés alors qu'ils couvraient un match de Ligue des champions de football à Belgrade¹³¹. Alors que les journalistes de *N1* enregistraient des interviews, un groupe de personnes s'est mis à vociférer, traitant les journalistes d'« espions », de « voleurs » et de « mercenaires américains » et tentant de détruire leur caméra et leur micro.

■ Le 18 septembre, Aleksandar Obradović,¹³² travaillant à l'usine d'armement d'État *Krušik* à Valjevo, a été arrêté. Il s'agit du lanceur d'alerte ayant révélé que l'entreprise privée *GIM* avait bénéficié d'un traitement privilégié dans une vente d'armes aux dépens de *Krušik* et d'autres producteurs d'armes d'État. Une enquête pénale pour divulgation de secrets d'affaires a été ouverte et, en

128 Alerte « Des journalistes de *N1 TV* visés par des menaces de mort », publiée le 14 février 2019.

129 Toute référence au Kosovo, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

130 Alerte « Le bâtiment de la télévision publique pris d'assaut par des manifestants anti-gouvernement », publiée le 19 mars 2019.

131 Alerte « Des journalistes attaqués verbalement et physiquement au stade Marakana », publiée le 30 août 2019.

132 Alerte « Le lanceur d'alerte Aleksandar Obradović placé en résidence surveillée », publiée le 21 novembre 2019.

septembre 2019, la Haute Cour de Belgrade a assigné Obradović à résidence. Il a été libéré par la suite mais l'enquête se poursuit.

■ En novembre 2019, le journaliste serbe Miodrag Sovilj a fait l'objet d'attaques verbales de la part de fonctionnaires et de médias proches du gouvernement¹³³. Le journaliste avait publiquement interpellé le Président serbe Vučić au sujet d'allégations de corruption au sein du gouvernement. Après l'hospitalisation du Président pour raisons de santé, ses collaborateurs et les médias proches du gouvernement ont lancé une campagne de diffamation, de menaces et d'intimidation à l'encontre de Sovilj, l'accusant d'avoir aggravé l'état de santé du Président.

■ Après plus de 25 ans, l'impunité prévaut toujours dans le dossier du meurtre, en 1994, de la journaliste serbe Radislava « Dada » Vujasinovic¹³⁴, abattue à Belgrade. Malgré la création, en 2013, d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur un certain nombre d'assassinats de journalistes non résolus, aucune avancée n'a été signalée dans cette affaire. Le ministère de l'Intérieur a déclaré qu'il allait relancer l'enquête, en conformité avec les instructions du bureau du procureur, émises en avril 2019.

■ Avancée positive, un tribunal de Belgrade a condamné, en avril 2019, quatre anciens agents de la Sécurité d'État serbe dont l'ancien chef de la Sécurité d'État serbe et l'ancien chef du bureau de Belgrade de la police secrète, pour le meurtre du journaliste et rédacteur en chef Slavko Ćuruvija, perpétré en 1999. Ćuruvija était un critique affirmé du Président yougoslave de l'époque, Slobodan Milošević.

Turquie

■ Au 31 décembre 2019, 103 alertes actives et 24 alertes résolues concernaient la Turquie, relevant 91 journalistes en détention et quatre cas d'impunité pour meurtre. 18 nouvelles alertes ont été signalées à la Plateforme en 2019 et la Turquie n'a répondu à aucune des alertes de 2019.

■ Les alertes de 2019 relevaient notamment des actes de violence à l'encontre de journalistes, l'expulsion de quatre correspondants étrangers, des arrestations arbitraires lors de tentatives de reportage sur des manifestations dans le sud-est de la Turquie et des enquêtes judiciaires pour avoir critiqué l'incursion de la Turquie dans le nord de la Syrie.

133 Alerte « Le journaliste Miodrag Sovilj cible d'une campagne de diffamation après son interview du Président Vučić », publiée le 28 novembre 2019.

134 Alerte « Impunité dans le dossier du meurtre de Dada Vujasinovic », publiée le 28 avril 2015.

■ Certains cas parmi les plus notoires ont connu des développements significatifs, illustrant souvent l'arbitraire et l'ingérence politique qui caractérisent le système judiciaire turc. En septembre, la Cour suprême de cassation a annulé la condamnation de 13 anciens journalistes de *Cumhuriyet* reconnus coupables de faits de terrorisme en avril 2018. L'affaire a été renvoyée devant une juridiction inférieure qui a largement ignoré l'arrêt de la Cour suprême et n'a acquitté qu'un seul défendeur. Auparavant, en mai, la Cour constitutionnelle turque avait rendu des arrêts contradictoires, concluant à la violation par les autorités des droits constitutionnels de certains poursuivis de *Cumhuriyet*, malgré la nature identique des affaires.

■ En juillet, la Cour suprême a également annulé les condamnations des journalistes et écrivains Ahmet Altan, Nazlı Ilıcak et Mehmet Altan pour tentative de renversement de l'ordre constitutionnel. Tous les trois ont été rejugés en novembre sous des infractions moins graves « d'assistance à une organisation terroriste ». Ahmet Altan et Nazlı Ilıcak ont été condamnés respectivement à 10 ans et demi et huit ans et neuf mois de prison. Mehmet Altan a été acquitté. Ahmet Altan et Nazlı Ilıcak ont ensuite été libérés pour la première fois en plus de trois ans. Moins d'une semaine plus tard, cependant, Ahmet Altan a été arrêté à nouveau, le parquet ayant réussi à faire valoir un risque de fuite malgré l'interdiction de voyager dont il faisait l'objet.

■ Au moment de la rédaction du présent rapport, les affaires relatives à une dizaine de journalistes étaient toujours pendantes devant la Cour européenne. Idris Sayılğan, un journaliste kurde maintenu en détention provisoire pendant plus de deux ans avant d'être condamné à huit ans et trois mois de prison pour appartenance à une organisation terroriste, a été libéré sans notification préalable le 27 novembre. La Cour européenne doit se prononcer sur la réalité du recours en droit interne alors que son affaire est pendante devant la Cour constitutionnelle turque depuis juillet 2018.

En 2019, le gouvernement turc a déployé des efforts considérables pour convaincre les partenaires internationaux de l'engagement de réformes sérieuses du système judiciaire.

■ En Turquie, les journalistes continuent de faire face à des violations de l'État de droit et du droit à un procès équitable, notamment à l'insuffisance de preuves propres à justifier l'arrestation et le placement en détention, à des restrictions d'accès aux avocats de la défense et à la comparution personnelle devant le tribunal, et au recours fréquent à la détention provisoire, en violation de la jurisprudence de la Cour européenne.

■ En 2019, le gouvernement turc a déployé des efforts considérables pour convaincre les partenaires internationaux de l'engagement de réformes sérieuses du système judiciaire. Certains éléments d'un « paquet de réformes judiciaires » ont amélioré la situation de certains journalistes, en particulier la levée de l'exclusion des journalistes condamnés à moins de cinq ans du recours devant la Cour suprême, un changement qui a conduit à la libération de plusieurs défenseurs en instance d'appel. Le train de mesures est cependant loin de satisfaire aux demandes les plus urgentes à l'égard de la Turquie formulées par des institutions comme la Commission de Venise, notamment celles de veiller à ce que les journalistes ne soient pas accusés de terrorisme sur la base de leurs écrits et à ce que les autorités justifient de motifs « pertinents et suffisants » pour placer des journalistes en détention¹³⁵.

■ En attendant, les pouvoirs du Conseil suprême de la radio-télévision (RTÜK) ont été étendus aux diffuseurs en ligne, désormais tenus de s'acquitter de licences coûteuses. Le manque de précision dans la définition du « radio-diffuseur en ligne » laisse entendre que le RTÜK pourrait entreprendre de contrôler des médias sociaux critiques.

■ La volonté des autorités de réglementer les discours et informations critiques en ligne a été mise en exergue en octobre lorsque, dans les 48 heures suivant le lancement des opérations militaires dans le nord de la Syrie, plus de 120 enquêtes ont été ouvertes contre des utilisateurs des réseaux sociaux, dont des journalistes, accusés de propagande terroriste pour avoir publiquement critiqué l'intervention militaire. Ces enquêtes faisaient suite à une déclaration du RTÜK invitant les radio-télédiffuseurs « y compris les médias en ligne » à être attentifs au contenu de leurs reportages, qui ne seraient tolérés s'il était établi qu'ils contiennent de la « propagande émanant d'organisations terroristes dirigée contre l'opération ».

■ Bien que, selon les chiffres de la Plateforme, le nombre de journalistes emprisonnés en Turquie ait baissé de 110 à 91 en 2019, la Turquie demeure un pays extrêmement répressif pour la presse. Les autorités et les tribunaux turcs continuent d'assimiler le journalisme critique à une activité terroriste criminelle. Cette tendance ne peut être inversée avec succès tant que perdure la politisation des tribunaux. Les organisations partenaires appellent de toute urgence à la modification ou l'abrogation nécessaire de la législation antiterroriste du pays et à la mise en place de garanties efficaces en faveur de l'indépendance

135 Commission de Venise du Conseil de l'Europe (2017), « Turquie – Avis sur les mesures adoptées en vertu des décrets-lois promulgués récemment dans le cadre de l'état d'urgence sous l'angle du respect de la liberté de la presse », adopté lors de sa 110^e session plénière, disponible sur : [https://venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD\(2017\)007-f](https://venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD(2017)007-f), consulté le 27 février 2020.

du pouvoir judiciaire. Les gouvernements européens, le Conseil de l'Europe et l'UE sont instamment invités à accorder la plus haute priorité aux mesures visant à aider les autorités turques à mettre fin à la violation systématique des normes démocratiques et à rétablir la liberté de la presse et l'État de droit.

Ukraine

Un nombre inquiétant d'actes de violence contre des journalistes en Ukraine ayant entraîné des blessures a été signalé à la Plateforme en 2019.

■ À la fin de l'année 2019, dix alertes actives concernaient l'Ukraine, sans compter les régions de Crimée et du Donbass qui échappent au contrôle du gouvernement ukrainien. 11 alertes ont été signalées à la Plateforme en 2019. L'Ukraine a répondu à toutes sauf une.

■ Des élections présidentielles et législatives ont eu lieu en Ukraine en 2019. Selon l'OSCE, les médias privés ont ouvertement pris parti en faveur de certains candidats lors des deux scrutins¹³⁶.

■ Dans plusieurs cas, des personnalités politiques et publiques étaient à l'origine de ces attaques. Le 20 juin 2019, le journaliste d'investigation Vadym Komarov a succombé à ses blessures, à la suite de la violente agression qui l'avait plongé dans le coma. L'agression avait eu lieu le jour suivant l'annonce de la publication de documents établissant que deux conseillers municipaux étaient impliqués dans des actes d'extorsion. Dans leur réponse à la Plateforme, les autorités ukrainiennes ont déclaré que « toutes les mesures d'enquête » avaient été prises pour identifier les auteurs, mais qu'aucun suspect n'avait été identifié pour l'heure¹³⁷. On observe également une hausse du nombre d'agressions physiques contre des femmes journalistes : selon l'Union nationale des journalistes, pas moins de 28 femmes ont été victimes d'agressions physiques au cours des dix premiers mois de 2019.

■ Aucun des responsables de la mort des huit journalistes tués en Ukraine depuis 1992 n'a été traduit en justice à ce jour¹³⁸. Les organisations partenaires espèrent des progrès après l'annonce de l'arrestation de cinq suspects en lien avec le meurtre de Pavel Sheremet en 2016.

136 Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (2019), « Election observation mission: final report » (uniquement en anglais), voir : <https://www.osce.org/odihr/elections/ukraine/439634?download=true>, consulté le 28 février 2020.

137 Réponse à l'alerte « Un journaliste ukrainien dans le coma suite à une agression », publiée le 9 mai 2019.

138 Comité pour la protection des journalistes (2020), base de données « Killed since 1992 » (uniquement en anglais), voir : <https://cpj.org/data/killed/>, consultée le 28 février 2020.

■ Sur les 10 alertes publiées sur l'Ukraine en 2019, quatre au moins étaient liées à des incidents qui auraient été perpétrés par des groupes d'extrême-droite. En juin et juillet, quatre suspects - dont au moins un aurait des contacts avec l'extrémisme de droite – ont été identifiés dans le cadre de l'enquête sur l'agression potentiellement meurtrière de Vadim Makaryuk¹³⁹. Les suspects ont été assignés à résidence jusqu'à la mi-septembre, date à laquelle leur période de détention a pris fin. Le 15 septembre, l'un des suspects a été photographié en train de discuter et de boire un café avec des policiers à Kharkiv¹⁴⁰.

Crimée et est de l'Ukraine¹⁴¹

Le nombre relativement faible d'alertes signalées l'année dernière pour la Crimée n'est pas révélateur d'un amoindrissement des restrictions à la liberté des médias, mais plutôt de la difficulté de vérifier les informations dans cette région.

■ Deux nouvelles alertes portant spécifiquement sur des menaces à la liberté des médias en Crimée ont été publiées sur la Plateforme en 2019. Elles concernent quatre cas de journalistes d'origine ethnique tatar de Crimée, arrêtés pour des motifs d'accusation liés au terrorisme. Les deux alertes ont été enregistrées au titre de l'Ukraine. Dans la mesure, cependant, où les autorités ukrainiennes n'exercent pas de contrôle effectif sur le territoire, les organisations partenaires ont jugé nécessaire de distinguer la mise en évidence des conditions de travail des médias indépendants opérant sur un territoire contrôlé de fait par la Fédération de Russie.

■ Le nombre relativement faible d'alertes signalées l'année dernière pour la Crimée n'est pas révélateur d'un amoindrissement des restrictions à la liberté des médias, mais plutôt de la difficulté à vérifier les informations dans cette région.

■ Les quatre journalistes détenus sont Nariman Memedeminov, Osman Arifmemetov, Remzi Bekirov et Rustem Sheikhaliev. Memedeminov, connu pour être le père fondateur du journalisme civique en Crimée, a été arrêté en

139 Institute of Mass Information (2019), « Court extended home arrest for suspected assaulter of Kharkiv cameraman Vadym Makaryuk » (uniquement en anglais), voir : <https://imi.org.ua/en/news/court-extended-home-arrest-for-suspected-assaulter-of-kharkiv-cameraman-vadym-makaryuk-i29270>, consulté le 28 février 2020.

140 Юрий Ларін (2019), photo, voir : <http://www.facebook.com/photo.php?fbid=1207275409464386&set=a.399587226899879&type=3&theater>, consulté le 28 février 2020.

141 Zones des régions de Donetsk et de Lougansk qui échappent au contrôle du gouvernement ukrainien.

mars 2018, mais les organisations partenaires n'ont eu connaissance de son cas qu'en octobre 2019, lorsqu'un tribunal militaire de la ville russe de Rostov-sur-le-Don a condamné le journaliste à deux ans et six mois de prison¹⁴². Osman Arifmemetov, Remzi Bekirov et Rustem Sheikhaliev attendent leur procès depuis leur arrestation le 27 mars 2019¹⁴³.

■ Les quatre journalistes signalaient des violations des droits de l'homme commises par les autorités russes en Crimée et à l'égard de la population autochtone tatare de Crimée¹⁴⁴. Les autorités russes les ont poursuivis pour leurs liens présumés avec « Hizb ut-Tahrir », un groupe islamiste qui opère légalement en Ukraine, mais est considéré comme une organisation terroriste en Fédération de Russie. S'ils sont reconnus coupables, Arifmemetov, Bekirov et Sheikhaliev encourent jusqu'à 20 ans d'emprisonnement.

■ Après l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie en 2014, les autorités ont adopté une loi obligeant les médias à s'enregistrer auprès de Roskomnadzor, l'autorité de régulation des médias, infligeant de lourdes sanctions à ceux qui continuaient de diffuser sans autorisation. La plupart des médias diffusant en langue tatare de Crimée n'ont pas obtenu de licence, malgré des demandes réitérées. Depuis l'annexion, le nombre de médias en Crimée a diminué de plus de 90 % et les autorités russes ont restreint l'accès à la télévision et autres médias ukrainiens¹⁴⁵.

■ Les séparatistes bénéficiant du soutien russe dans l'est de l'Ukraine ont également maintenu des contrôles stricts sur la liberté d'expression. En août 2019, des membres de la République populaire autoproclamée de Donetsk ont prononcé une peine de 15 ans de prison contre le journaliste ukrainien Stanyslav Aseev, détenu depuis juin 2017¹⁴⁶, après l'avoir déclaré coupable « d'espionnage, d'activités extrémistes et d'appels publics à des actions visant à porter atteinte à l'intégrité territoriale »¹⁴⁷.

142 Alerte « Le journaliste tatar de Crimée Nariman Memedeminov condamné à 2,5 ans de prison pour terrorisme », publiée le 20 décembre 2019.

143 Alerte « Les journalistes tatars de Crimée Osman Arifmemetov, Remzi Bekirov et Rustem Cheikhaliev détenus par les autorités russes », publiée le 20 décembre 2019.

144 Comité pour la protection des journalistes (2019), « Rapport annuel sur les journalistes emprisonnés », voir : <https://cpj.org/fr/2019/12/la-chine-la-turquie-larabie-saoudite-et-legypte-so.php#more>, consulté le 28 février 2020.

145 Comité pour la protection des journalistes (2015), « Russian media regulator denies registration to Crimean news outlets » (uniquement en anglais), voir : <https://cpj.org/2015/03/russian-media-regulator-denies-registration-to-cri.php>, consulté le 28 février 2020.

146 Alerte « Le journaliste ukrainien Stanyslav Aseev porté disparu au Donbass », publiée le 22 juin 2017.

147 Comité pour la protection des journalistes (2019) « Donetsk militants announce 15-year 'sentence' for Ukrainian journalist Stanyslav Aseyev » (uniquement en anglais), voir : <https://cpj.org/2019/10/donetsk-militants-announce-15-year-sentence-for-uk.php>, consulté le 28 février 2020.

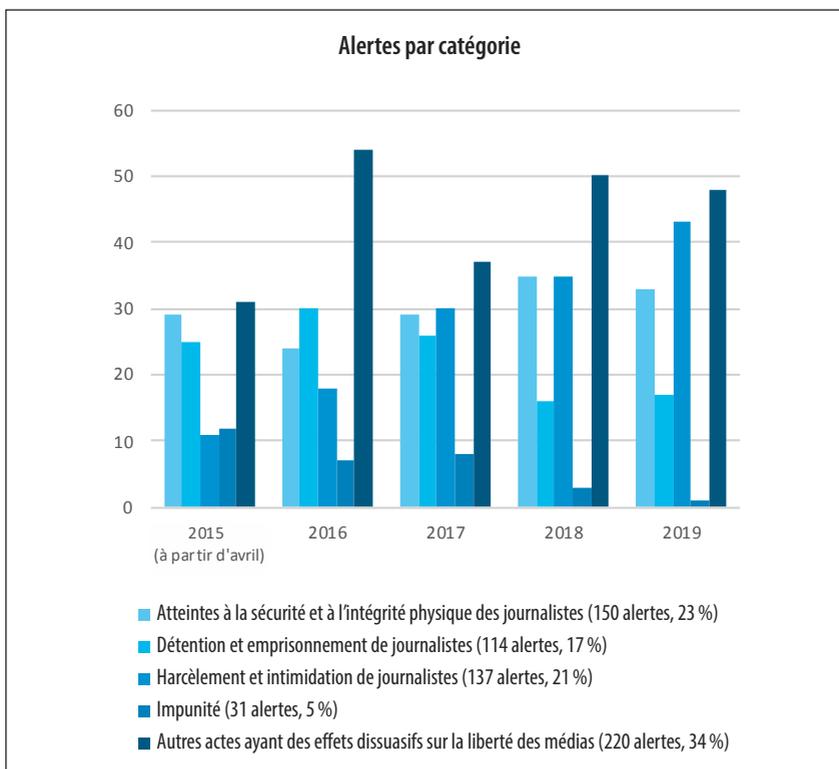
■ Les autorités ukrainiennes ont condamné la détention d’Aseev¹⁴⁸. Le 29 décembre 2019, Aseev a été libéré dans le cadre d’un échange de prisonniers entre l’Ukraine et la Fédération de Russie¹⁴⁹.

148 Réponse du gouvernement ukrainien à l’alerte condamnant la détention du journaliste, publiée le 16 août 2017.

149 Alerte mise à jour le 30 décembre 2019. Déclarée « résolue » le 6 janvier 2020.

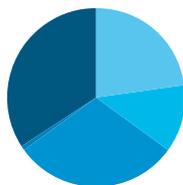
Ventilation statistique

Tendances pour 2015-2019



Données pour 2019

Alertes 2019 par catégorie

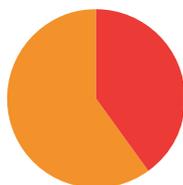


- Atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes (33 alertes, 23 %)
- Détention et emprisonnement de journalistes (17 alertes, 12 %)
- Harcèlement et intimidation de journalistes (43 alertes, 30 %)
- Impunité (1 alertes, 1 %)
- Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias (48 alertes, 34 %)

Catégorie

Sur les 142 alertes, 33 (23 %) relèvent de la catégorie des atteintes à la sécurité et à l'intégrité physique des journalistes, 17 (12 %) de la détention et de l'emprisonnement, 43 (30 %) du harcèlement et de l'intimidation, 1 (1 %) de l'impunité, et 48 (34 %) des autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias. Le taux de la catégorie harcèlement et intimidation de journalistes est, malgré la stabilité générale par rapport à 2018, en augmentation.

Alertes 2019 par niveau

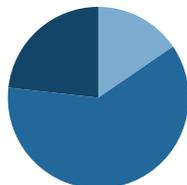


- Niveau 1 (60 alertes, 42 %)
- Niveau 2 (82 alertes, 58 %)

Niveau

Sur les 142 alertes, 60 (42 %) relèvent du niveau 1, qui répertorie les menaces les plus graves pour la liberté des médias. Ce taux est stable par rapport à 2018.

Alertes 2019 par source

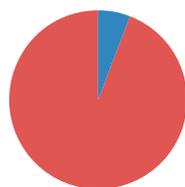


- Inconnue (22 alertes, 16 %)
- Étatique (87 alertes, 61 %)
- Non-étatique (33 alertes, 23 %)

Source

La menace émane de l'État dans 87 (61 %) des 142 alertes. Parmi les menaces résiduelles, 33 (23 %) proviennent d'acteurs non-étatiques et 22 (16 %) de sources inconnues. Ces chiffres sont stables par rapport à 2018.

Alertes 2019 par statut

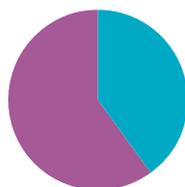


■ Résolues (9 alertes, 6 %)
■ Actives (133 alertes, 94 %)

Statut

■ Seules 9 (6 %) des 142 alertes ont été qualifiées de « résolues ». En outre, 3 alertes de 2015, 7 de 2016, 5 de 2017 et 13 de 2018 ont été considérées comme « résolues », portant à 37 le nombre total d'alertes closes en 2019. Cela représente une nouvelle diminution par rapport à 2018.

Alertes 2019 avec réponse de l'État



■ Avec réponse de l'État (59 alertes, 42 %)
■ Sans réponse de l'État (83 alertes, 58 %)

Réponses des États

■ Avec 42 %, le taux de réponse de 2019 est resté faible par rapport à 2015, où 68 % des alertes avaient obtenu une réponse des autorités de l'État. Ce chiffre est tombé à 33 % en 2016 et 26 % en 2017, avant de remonter à 39 % en 2018.

Visitez le site de la Plateforme :
www.coe.int/fom

Ce rapport est le fruit de l'évaluation annuelle des menaces à la liberté des médias observées en 2019 dans les États membres du Conseil de l'Europe, menée par les organisations partenaires de la Plateforme pour la sécurité des journalistes.

La Plateforme a été créée en 2015 par le Conseil de l'Europe, en coopération avec des ONG internationales réputées, actives dans le domaine de la liberté d'expression et des associations de journalistes, afin de faciliter la collecte et la diffusion d'informations relatives aux menaces sérieuses à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe. La Plateforme permet au Conseil de l'Europe d'être alerté en temps et en heure et de manière systématique de ces menaces et de prendre des mesures coordonnées et rapides lorsque cela s'avère nécessaire. Elle a pour objectifs d'améliorer la protection des journalistes, de mieux répondre aux menaces et la violence s'exerçant à l'encontre des professionnels des médias et de renforcer la capacité de réaction au sein du Conseil de l'Europe.

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int

